LA LIBERTÉ Depuis 1913

VOL. 105 N° 24 | 26 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2018 | MANITOBA • 2,20 $ + TAXES

EN CAS DE GRÈVE DE POSTES CANADA

Si une grève est déclenchée, merci de bien vouloir récupérer votre copie de ***La Liberté*** du 26 septembre à nos bureaux au 420, rue Des Meurons. Nous sommes ouverts de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi. Sinon, rendez-vous sur notre site Web **la-liberte.ca** pour connaître votre point de livraison le plus proche. Merci de votre compréhension.

La direction

L'AVENIR DE LA LIBERTÉ

sera au centre de l'AGA de la SFM

Pas une, mais DEUX propositions concernant l'avenir de Presse-Ouest Ltée (POL), société éditrice du journal *La Liberté* sont à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de la Société de la francophonie manitobaine (SFM) le 11 octobre.

1

La première proposition, parue en page 10 de ***La Liberté*** du 19 septembre, émane de 13 personnes* et remet en question l'intégrité du conseil d'administration de POL.

Le président de POL, Me Marc Marion, rétablit les faits en pages 11, 12 et 13 dans un message aux lecteurs et lectrices.

* voir les noms des signataires dans la note 3 en bas de la page 6.

2

La seconde proposition sur POL, provenant du CA de la SFM, demande aux membres de lui accorder plus de temps pour « consulter la communauté et prendre la bonne décision ». Pour Me Christian Monnin, président de la SFM, le préambule de la Proposition 1 « démontre une compréhension incomplète des faits ».

L'entrevue complète est en page 6.

« ***Le CA a toujours agi avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts de l'entreprise, et ce en toute légitimité et surtout en pleine conscience de son rôle, de ses responsabilités et de ses limites. »***

-Marc Marion.



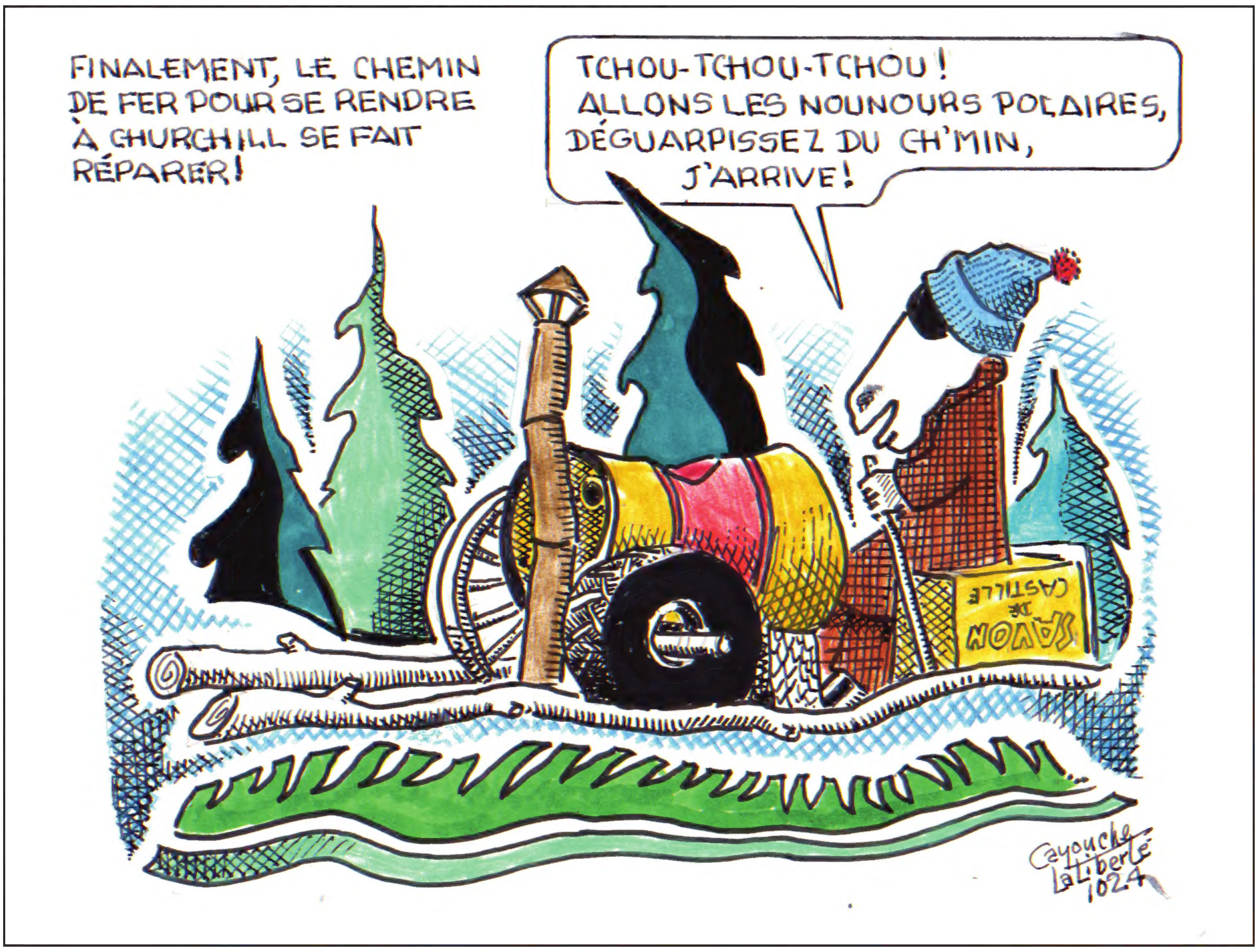
« ***Les auteurs de la Proposition 1 sont redevables du langage de leur proposition. Ils devront expliquer leur point de vue et leur choix de mots à l'Assemblée générale annuelle. »***

-Christian Monnin.





CÉ ÇA CAYOUCHE, ON T'ATTEND. NOUS AVONS UN APPÉTIT FÉROCE POUR LE GROS GIBIER TEL QUE L'ORIGNAL ET LE CARIBOU, MAIS LÀ, AVEC DU JOUAL, ÇA VA ÊTRE LE DESSERT.



LA LIBERTÉ
Depuis 1913

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190, 420, rue Des Meurons, unité 105
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Téléphone : 204-237-4823
Télécopieur : 204-231-1998
www.la-liberte.ca

Ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach**.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996
ISSN 0845-0455

L'ÉQUIPE

Directrice et rédactrice en chef :
Sophie GAULIN | sgaulin@la-liberte.mb.ca
Directrice adjointe et coordonnatrice de La Liberté communication :
Lysiane ROMAIN | lromain@la-liberte.mb.ca
Rédacteur en chef associé :
Bernard BOCQUEL | bbocquel@mymts.net
Éditorialiste :
Michel LAGACÉ | mlagace@la-liberte.mb.ca
Journalistes :
Daniel BAHUAUD | dbahuaud@la-liberte.mb.ca
Marie BERCKVENS | mberckvens@la-liberte.mb.ca
Morgane LEMÉE | mlemee@la-liberte.mb.ca
Manella VILA NOVA | mvilanova@la-liberte.mb.ca
Chef de la production : **Véronique TOGNERI** | vtogneri@la-liberte.mb.ca
Directrice des finances : **Roxanne BOUCHARD** | rbouchard@la-liberte.mb.ca
Adjointe administrative : **Marta GUERRERO** | mguerrero@la-liberte.mb.ca
Gestionnaire de projet : **Camille HARPER** | charper@la-liberte.mb.ca
Multimédia :
Mariam BA SOW | mba@la-liberte.mb.ca
Amine ELLATIFY (vidéos) | aellatify@la-liberte.mb.ca
Dans nos écoles : **Manella VILA NOVA** | ecoles@la-liberte.mb.ca
Caricaturiste : **Cayouche (Réal BÉRARD)**

LETTRES À LA RÉDACTION

Le journal ***La Liberté*** est ouvert à la publication de toute lettre à l'éditeur à condition que l'auteur(e) soit identifiable (les noms de plume ou pseudonymes ne sont pas acceptés) et qu'elle ne contienne pas de propos diffamatoires. La rédaction se réserve le droit de limiter la longueur des lettres ou de retourner celles dont la formulation n'est pas claire. Merci d'envoyer vos lettres au plus tard le vendredi avant midi pour une possible parution la semaine suivante à l'adresse : **sgaulin@la-liberte.mb.ca**.

Veuillez noter que les chroniques, lettres et tribunes libres publiées dans *La Liberté* reflètent l'opinion de leurs auteur(e)s et pas forcément celle du journal.

ANNONCES PUBLICITAIRES

L'heure de tombée pour les annonces est le mercredi 16 h pour parution le mercredi de la semaine suivante. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.

Nos annonceurs ont jusqu'au mardi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

ABONNEMENT

Contactez mguerrero@la-liberte.mb.ca ou 204-237-4823.

L'abonnement annuel : 66,50 $ (TPS et taxe provinciale incluses)

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

« Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada. » Canada

L'ÉDITO



Michel LAGACÉ
mlagace@la-liberte.mb.ca

Doug Ford prouve la précarité de nos droits

Nous nous sentons souvent privilégiés au Canada, à l'abri des excès et des abus infligés par des gouvernements autoritaires dans tant de pays. Même en Europe, une vague 'populiste' appuie de plus en plus des partis politiques qui offrent des solutions simplistes à des problèmes complexes et menace les valeurs démocratiques qui nous gouvernent. Chez nos voisins, le populiste Donald Trump propose des solutions inefficaces et parfois abusives aux problèmes sociaux et économiques de son pays et déclare des guerres commerciales irrationnelles.

Chez nous, par contre, nous pourrions nous croire à l'abri des excès de pouvoir. La *Charte canadienne des droits et libertés* est devenue depuis 1982 un symbole puissant de notre identité, une expression de ce qui fait du Canada un pays unique. Mais attention : la Charte comprend une clause dérogatoire qui permet aux gouvernements de suspendre certains droits fondamentaux comme la liberté d'expression, de religion, de conscience et d'association pacifique.

La précarité de nos droits est apparue en toute clarté lorsque le premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, a invoqué la clause dérogatoire pour contrecarrer un jugement de la cour supérieure de l'Ontario. Le juge venait tout juste d'invalider une loi provinciale visant à réduire la taille du conseil municipal de Toronto. Pour le juriste, cette loi Ford minait le processus électoral et portait atteinte à la liberté d'expression des électeurs et des candidats.

Dans une démarche extraordinaire, les négociateurs principaux de la Charte de 1982 ont vivement condamné la décision du gouvernement Ford. L'ancien premier ministre, Jean Chrétien, l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, et Roy McMurtry, l'ancien procureur général de l'Ontario, ont déclaré conjointement que « la clause a été conçue pour être invoquée par les législatures dans des situations exceptionnelles et uniquement en dernier recours après un examen approfondi ». De fait, grâce à cette clause, les législateurs disposent de vastes pouvoirs, et les tribunaux sont tout aussi incapables de protéger nos droits fondamentaux qu'ils ne l'étaient avant l'adoption de la Charte.

Voilà pourquoi il est essentiel que la clause soit utilisée comme mesure de dernier recours. Or Doug Ford y a fait appel en premier recours, dans le simple but d'emprunter des raccourcis. Son geste a menacé de banaliser l'utilisation de la clause et, par son exemple, d'encourager d'autres gouvernements à en faire autant. C'est à la dernière heure que la cour d'appel de l'Ontario est venue à sa rescousse en choisissant de suspendre la décision du juge de la cour supérieure. Une décision qui cache sous un vernis très mince de respectabilité l'usage abusif de la Charte. Doug Ford peut maintenant réduire la taille du conseil municipal de Toronto sans utiliser la clause dérogatoire. Il reste qu'il a démontré que nos droits fondamentaux sont toujours à la merci d'une majorité législative.

LE BILLET DE BERNARD BOCQUEL



bbocquel@mymts.net

Au paradis des voitures

L'inflexible phénomène se produit à Winnipeg tous les jours, des dizaines de milliers de fois. Sitôt qu'un humain doué de raison s'assied derrière le volant de son véhicule, son cerveau mute. Si certains échappent à cette loi postérieure à la Nature, la règle veut qu'un bipède se transforme en serviteur pour quatre roues.

Avec pour conséquence que tout ce qui n'est pas à l'abri dans sa voiture sacrée devient un obstacle. Particulièrement visés sont les piétons, qui ont l'outrecuidance de vouloir traverser les rues. Au feu rouge, l'automobiliste est ainsi contraint de ronger son frein un nombre incalculable de secondes inutiles par jour.

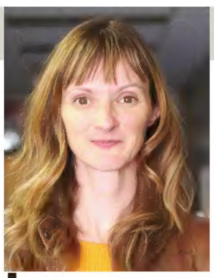
Le verdict référendaire du 24 octobre est donc couru d'avance. Les deux tiers des Winnipégois (1) exigent que leur droit acquis soit respecté à la seule intersection en ville où les piétons doivent s'engouffrer dans des souterrains pour se rendre de l'autre côté de la chaussée. C'est simple : *On a gagné Portage et Main voilà 40 ans, on va pas lâcher prise sur une avancée aussi avant-gardiste. On a libéré l'emblématique croisée des chemins de la capitale de la plaie piétonnière, on finira bien par avoir les autres.*

Au royaume des aveugles, dit l'adage, les borgnes sont rois. Au paradis des voitures, même des humains clairvoyants risquent l'aveuglement.

(1) Sondage Probe Research mené entre le 27 et le 31 août 2018 pour le compte de CBC/Radio-Canada.

CHRONIQUE

Julie LAJOIE



Ébola : une épidémie toujours active

À l'heure où les voyages vers d'autres continents deviennent toujours plus simples, et même s'il n'en est pas beaucoup question sur les chaînes de nouvelles canadiennes, il est quand même bon d'être conscient qu'une nouvelle épidémie du virus Ébola sévit en République du Congo (RDC). Elle est localisée principalement dans le nord-est du pays, dans les provinces du Kivu Nord et Ituri. Au 18 septembre, l'OMS rapportait 142 cas probables et confirmés dans ces provinces. Sur les 142 cas, 111 patients ont été officiellement confirmés comme étant infectés par le virus. L'épidémie a fait jusqu'à présent 97 morts (1).

Le virus Ébola appartient à la famille des filovirus, qui provoquent une fièvre hémorragique et amènent un taux de mortalité de 20 à 90 %. Ce taux était de 40 % lors de l'épidémie d'Ébola qui a touché l'Afrique de l'Ouest en 2014 (2). Bien que son hôte naturel demeure inconnu, la chauve-souris semble être le réservoir naturel du virus (3-4). Son passage de l'animal à l'humain est incertain, mais pourrait être lié à la manipulation de primates infectés (5). La principale voie d'infection entre humains est le contact direct avec les liquides organiques (sang, selle, vomi, sueur, salive, sperme…). Aucun traitement homologué contre ce virus existe.

Au cours de l'actuelle épidémie, 35 patients ont reçu un traitement expérimental. Parmi ceux-ci, sept ont reçu le traitement ZMAPP élaboré en partie à Winnipeg (6). Un peu plus de 9 000 personnes ont été vaccinées contre le virus dans les régions les plus touchées, dont les professionnels de la santé. Ce vaccin expérimental, le rVSVSV-ZEBOV, est considéré comme très efficace et a été élaboré par des chercheurs du laboratoire de l'Agence de santé publique du Canada (7).

L'épidémie demeure active. Cependant les nouvelles données semblent indiquer que les mesures de prévention et de contrôle déployées fonctionnent. Une alerte a été lancée dans les pays voisins de la zone affectée (Ouganda, Rwanda et Soudan du Sud). Jusqu'à présent, aucun cas n'y a été répertorié.

(1) WHO : Ebola virus disease-Democratic Republic of the Congo-External situation Report 07- http://www.who.int/ebola/situation-reports/drc-2018/en/
(2) http://www.who.int/ebola/en/
(3) Eric M. Leroy, Brice Kumulungui, Xavier Pourrut, Pierre Rouquet, Alexandre Hassanin, Philippe Yaba, André Délicat, Janusz T. Paweska, Jean-Paul Gonzalez et Robert Swanepoel, « Fruit bats as reservoirs of Ebola virus », *Brief Communications*, vol. 438, no 7068, 1er décembre 2005, p. 575-576
(4) Herwig Leirs, James N. Mills, John W. Krebs, James E. Childs, Dudu Akaibe, Neal Woollen, George Ludwig, Clarence J. Peters, Thomas G. Ksiazek *et al.*, « Search for the Ebola Virus Reservoir in Kikwit, Democratic Republic of the Congo: Reflections on a Vertebrate Collection », *Journal of Infectious Diseases*, vol. 179, no Suppl. 1, février 1999, S155-S163
(5) https://www.nih.gov/news-events/news-releases/study-finds-ebola-treatment-zmapp-holds-promise-although-results-not-definitive
(6) https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/27443613
(7) « Virus Ebola - Fiche technique Santé - Agence de la santé publique du Canada » [*www.phac-aspc.gc.ca*]





aux lettres en écrivant
à la rédactrice en chef Sophie Gaulin
à **sgaulin@la-liberte.mb.ca**

Les conditions de publication
des lettres se trouvent
en page 2.

Port du voile et intégration

Madame la rédactrice,

J'ai lu l'article de votre journaliste Madame Vila Nova en page 5 de *La Liberté* du 5 au 11 septembre et intitulé « Pour vivre sans se cacher », concernant les difficultés d'intégration de Mme Dabet en France. Français d'origine et Manitobain d'adoption depuis 20 ans, je tenais à vous dire que je suis atterré par la teneur de cet article et je me demande comment vous avez pu autoriser sa publication.

Le portrait que celui-ci dresse des Français est tout simplement scandaleux. Le comportement raciste sous-entendu de manière pernicieuse dans le récit de cette dame à l'endroit du peuple français ne devrait en aucun cas figurer dans un journal aussi sérieux que *La Liberté*.

Le message véhiculé dans cet article est une insulte à la nation française et aux nombreux Français qui résident au Manitoba et pour qui le patriotisme veut encore dire quelque chose.

Vous auriez dû demander à votre journaliste de faire plus de recherches. Celle-ci se serait aperçue entre autre que l'immigration massive en France a débuté après la Seconde Guerre mondiale.

Le pays était en ruines et la reconstruction de la plupart des villes a entraîné un afflux de main d'œuvre majoritairement nord-africaine. Des milliers d'Algériens, de Tunisiens, de Marocains mais aussi des Portugais , des Espagnols et des Italiens ont contribué au redressement national et sans eux, notre pays, la France, ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

L'ensemble de ces populations d'immigrés s'est depuis fort longtemps inséré dans le tissu social et économique de notre pays et fait partie intégrante de la mosaïque de peuples qui forment la France d'aujourd'hui au même titre que ce qui se passe au Canada.

La France, comme vous le savez, a une histoire bien plus ancienne que celle du Canada, la laïcité fait partie intégrante des institutions depuis très longtemps et chaque fils ou fille d'immigrant qui vit en France en est parfaitement conscient.

Pour situer le contexte, je dois rappeler qu'entre 2013 et 2018, période au cours de laquelle Mme Dabet vivait en France, La France a été victime de 11 attentats terroristes sanglants et barbares, qui ont coûté la vie à 245 jeunes Français dans des conditions abominables. Les musulmans d'origine française qui ont perpétré ces attentats se réclament d'un islam rigoureux et voudraient imposer aux Français des préceptes religieux incompatibles avec la République.

La liberté de culte est l'un des fondements de la société française, et même si certaines personnes ne sont pas d'accord avec cela, l'état français a son mot à dire et règlemente la liberté de chacun. Le législateur français a imposé un cadre strict au port du voile et même si Mme Dabet ne s'en rend pas compte, c'est à ce prix là que les choses tournent rond en France.

Pour votre information, en mars 2013, le tribunal de Paris a confirmé le licenciement d'une salariée qui portait le voile, et a considéré que l'établissement (une crèche pour enfant) pouvait exiger la neutralité de ses employés.

Les Français ne sont pas racistes mais vivent dans un modèle de société dans lequel tout le monde y trouve son compte sans jamais empiéter sur la liberté des autres.

Même si les raisons invoquées par Mme Dabet pour porter le voile sont tout-à-fait louables, il n'en demeure pas moins que dans un contexte post attentats, les règles qui régissent le port du voile en France ne sont pas près d'évoluer, ce qui ne fait pas des Français des racistes.

J'ose espérer que vous aurez le courage de bien vouloir publier ce droit de réponse dans votre prochain numéro par respect pour les nombreux immigrés Français qui vivent au Manitoba.

Bien cordialement,

Pierre Faure
Notre-Dame-de-Lourdes
Le 17 septembre 2018



Les enjeux de la protection du lait

Président de la Fédération des producteurs laitiers du Canada de 1994 à 1996 et de la Commission canadienne du lait de 1996 à 2006, Louis Balcaen offre sa perspective sur les négociations en cours entre le Canada et les États-Unis.

DANIEL BAHUAUD

dbahuaud@la-liberte.mb.ca

Les négociations sur l'ALÉNA achoppent notamment sur la question de la gestion de l'offre du lait au Canada...

Louis Balcaen : En effet. Le président Trump a tourné le monde des ententes canado-américaines à l'envers. L'agressivité américaine de 2018 n'existait pas lorsque je participais, en 1986 et 1987, aux négociations qui ont conduit au premier accord de libre-échange. Ou encore au début des années 1990, quand le Mexique négociait son entrée dans ce qui allait devenir l'ALÉNA.

Qu'est-ce qui a changé?

L. B. : À la fin des années 1980, les Américains avaient essentiellement accepté que le Canada allait maintenir la gestion de l'offre sur ses produits laitiers. Je siégeais déjà à l'exécutif de la Fédération des producteurs laitiers. Notre président, Jim Waadenberg, et Simon Reisman, le négociateur principal du Canada, avaient pu négocier l'entente dans un climat serein.

En 2018, la résistance américaine à la gestion de l'offre est beaucoup plus forte. Entre autres parce que la technologie de l'industrie laitière a évolué. De nos jours, on peut extraire des protéines du lait. Ces protéines sont utilisées par les transformateurs de lait dans la préparation du yogourt et d'autres aliments. Le problème c'est que ces nouveaux produits ne sont pas soumis aux tarifs douaniers.

Effectivement, cette nouvelle possibilité change la donne...

L. B. : Oui parce que les Américains se sont mis à vendre leurs protéines de lait au Canada. Pour leur faire compétition, les producteurs laitiers canadiens se sont mis à vendre leurs protéines aux transformateurs canadiens au même prix que les Américains, et donc bien au-dessous de leur coût de production.

Pour les Américains, il s'agit d'une subvention croisée. C'est-à-dire que les Canadiens peuvent vendre leurs protéines à bon marché chez nous uniquement parce le reste de leur production est protégée par des tarifs. C'est la base du grief américain.

Revenons sur la gestion de l'offre...

L. B. : Essentiellement, c'est un système qui crée des quotas pour les producteurs laitiers. Sa force est qu'elle stabilise le marché canadien. Les producteurs canadiens produisent la quantité de lait qui répond au marché canadien. La production est ainsi contrôlée. L'importation de produits laitiers étrangers aussi. La production et l'importation du lait sont contrôlées par des lois fédérales et provinciales.

Par contre, s'il y a un surplus de lait, les Canadiens sont obligés de le vendre au marché international. C'est leur responsabilité.

Ce système est très populaire chez les producteurs...

L. B. : Et le gouvernement canadien. Le lobby des producteurs laitiers est très bien organisé. Au point où le *Globe and Mail* l'a récemment désigné comme le plus important groupe de lobby du pays. Il comprend non seulement les producteurs laitiers, mais les producteurs d'œufs, de poulet à frire, de dinde et les éleveurs de poules qui produisent les œufs. Il s'avère donc politiquement difficile de démanteler le système de la gestion de l'offre. Voire même impossible.

À votre avis, quel pourrait être le résultat des négociations en cours?

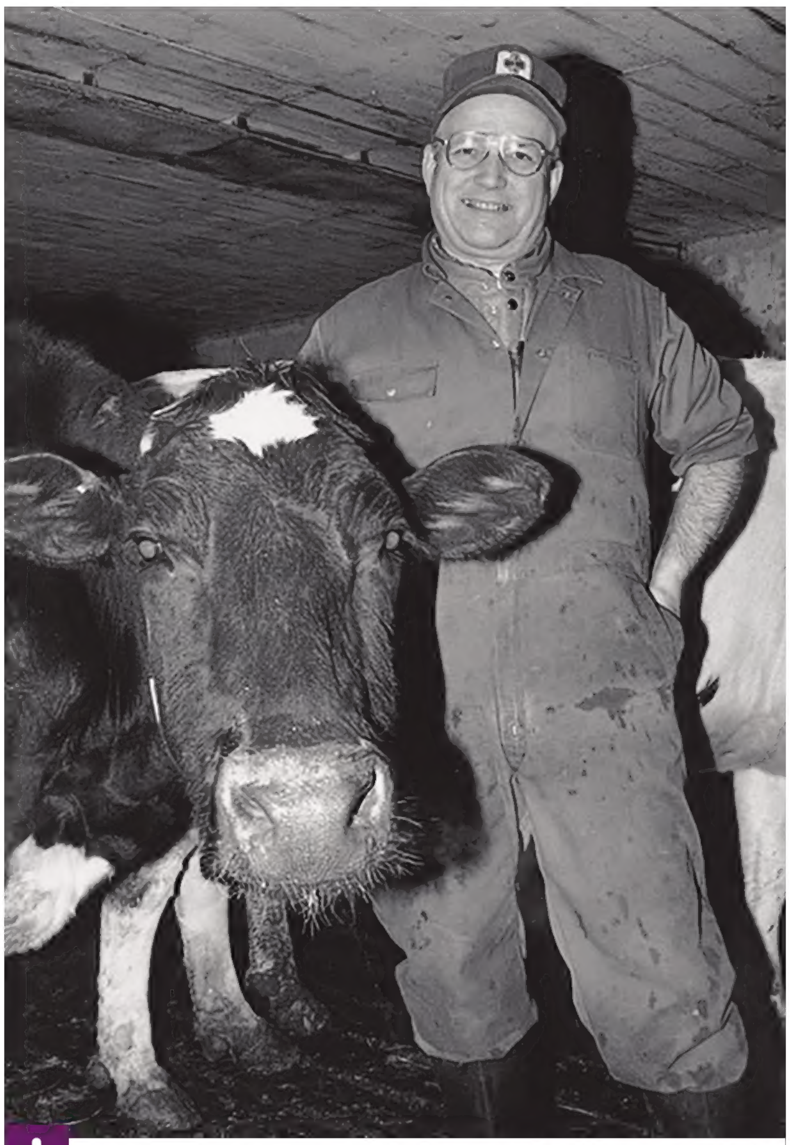
L. B. : J'ai confiance que la gestion de l'offre au Canada sera maintenue. Après tout, l'industrie laitière, qui comprend non seulement la production du lait mais aussi sa transformation et le transport des produits, génère 20 milliards $ annuellement. Et en parlant politique, il faut surtout être très conscient que 40 % du lait canadien est produit au Québec. Et 35 % est produit en Ontario. Faites le calcul. Pour le Canada central, c'est un secteur d'activité clé.

Mais le Canada pourrait tout de même envisager quelques concessions aux Américains...

L. B. : Je crois que oui. 10 % du lait produit au Canada est vendu sur le marché international. Une possibilité est que le Canada réduise son exportation de 3 % ou 4 %. Lorsque le Canada négociait l'Accord du transpacifique signé en 2016, il a concédé une part de 3 %. Les Américains vont peut-être vouloir exiger la même concession.

Ce qui ne plairait pas aux producteurs canadiens...

L. B. : C'est vrai. D'autant plus qu'en 2016, le Canada avait déjà concédé 3 % du marché international en signant l'Accord Canada-Union européenne. Pour les producteurs canadiens, ces concessions pourraient à la longue s'avérer une mort lente. Parce que le prix moyen du lait canadien diminue avec chaque concession.


photo : Gracieuseté Société historique de Saint-Boniface

Louis Balcaen, en 1991.

Les Américains pourraient-ils implanter leur propre système de gestion de l'offre du lait?

L. B. : Ce ne serait pas évident, surtout pour des raisons idéologiques. C'est contre leur psyché collective. Parfois, quand les prix américains sont bas, les producteurs américains, notamment ceux du Wisconsin, réclament la gestion de l'offre. Mais dès que le prix augmente, ils redeviennent contre.

Fondamentalement, les Américains veulent un marché libre, sans aucune contrainte. À Washington, lorsque les producteurs du Wisconsin réclamaient la gestion de l'offre, un sous-ministre de l'agriculteur m'a déclaré : *Tans pis. Ils ne l'auront pas.* Et j'ai connu un producteur américain qui m'a lancé : *Je vais mourir pauvre, mais au moins je vais mourir libre.*

Pourtant, certains secteurs de l'économie américaine sont protégés...

L. B. : C'est vrai. Malgré le fait que les Américains se dressent contre les contrôles et les ingérences gouvernementales, leurs systèmes de la gestion de l'offre du sucre et du coton sont tout aussi solidement implantés que le nôtre.

La nouvelle SFM : An 1

Le président de la Société de la francophonie manitobaine Christian Monnin fait le bilan de la première année d'une SFM repensée et restructurée. Et des dossiers qui restent à travailler.

Daniel BAHUAUD

dbahuaud@la-liberte.mb.ca

▶ Diriger un nouveau conseil d'administration composé de 22 membres, c'est un défi...

Christian Monnin : Certainement. Mais pas à cause de sa taille. J'ai présidé des CA et des comités plus petits et bien plus grands, à l'Association des juristes d'expression française du Manitoba et au Parti libéral du Canada. Le comité principal de la course à la chefferie du Parti libéral, que j'ai présidé, était composé de 45 personnes.

Dans tous ces cas, la structure des CA était déjà en place, et les membres savaient déjà à quoi s'attendre. Le grand défi à la SFM était de découvrir ensemble comment allait fonctionner la nouvelle structure. Un CA de cette taille à la SFM, c'était du jamais vu. Il fallait roder la machine.

▶ Et comment avez-vous rodé cette machine?

C. M. : D'abord, on s'est rencontré beaucoup plus souvent que le minimum de trois fois par année proposé par le Règlement administratif. Presque à tous les mois.

En partie, c'est parce qu'on a beaucoup à faire. Comme mettre en œuvre les propositions du Comité de refonte adoptées à l'AGE du 13 mai 2017. Mais aussi, je voulais m'assurer que tous les membres aient la chance de s'exprimer sur les dossiers, et d'apprendre à bien travailler ensemble.

Nos réunions quasi mensuelles qui durent entre une heure et demie et deux heures, c'est beaucoup demander. Mais les conseillers sont très engagés. Il y a une bonne volonté remarquable. Les conseillers veulent représenter toute la francophonie, pas seulement leur propre secteur ou institution. On a fait de beaux progrès ensemble.

▶ Le Comité de gouvernance a-t-il évalué la performance du CA et de votre présidence, tel qu'il est obligé de le faire selon l'article 13,1 du Règlement administratif de la SFM?

C. M. : Pas formellement. Charlotte Hébert, une des administratrices du Comité de gouvernance (1), a sondé le CA pour voir si je gère les dossiers de manière adéquate, et si les membres sentent qu'ils sont bien entendus lors de nos rencontres. Nous avons tenu des discussions à huis clos sur le sujet. Mais le Comité n'a pas encore rédigé son rapport.

▶ Quels dossiers ont le plus avancé?

C. M. : Sur le plan politique, la question de l'avenir du Bureau de l'éducation française et de l'élimination de son sous-ministre adjoint nous a tous fait réagir, et rapidement. La SFM n'était pas seule à faire comprendre à la Province que la situation est inacceptable. Mais elle était très présente. Daniel Boucher, le directeur général, était sur le terrain pour assister à beaucoup de rencontres avec les Partenaires pour l'éducation en français et les ministres de l'Éducation Ian Wishart et Kelvin Goertzen. Les Partenaires, dont la SFM, ont pu convaincre la Province de l'importance d'un dialogue ouvert et franc. Évidemment, il faudra continuer de surveiller le dossier.

▶ Le Comité de refonte de la SFM avait plusieurs propositions qui ont été adoptées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2017...

C. M. : C'est vrai. En effet, le programme Infojustice Manitoba pourra être transféré de la SFM à l'Association des juristes d'expression française du Manitoba. La Proposition numéro 15 du rapport du Comité de refonte nous avait demandé d'étudier la question. Nos discussions avec Alain Laurencelle, le président de l'Association, et d'autres juristes membres comme Philippe Richer ont été fructueuses.

Au point où l'Association a demandé en février à Justice Canada d'être gestionnaire d'Infojustice, et de lui fournir le financement nécessaire. Le 27 avril, le financement a été approuvé. On attend présentement le signal de l'AJEFM pour conclure le transfert.

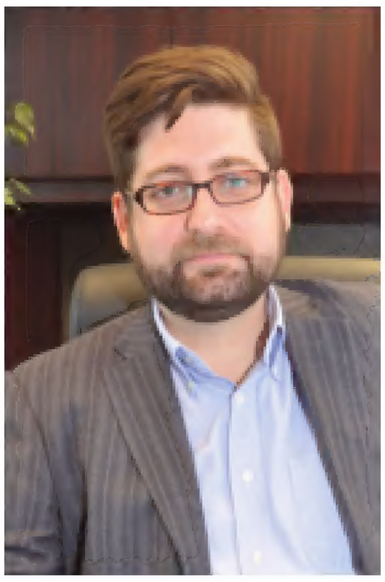
▶ Et qu'en est-il de l'incorporation de l'Accueil francophone?

C. M. : En septembre 2017, l'ancien CA de la SFM avait mis sur pied un comité consultatif. Les membres étaient Jacqueline Blay, l'ancienne présidente de la SFM, Wilgis Agossa, l'adjoint exécutif de l'Accueil francophone, Ibrahima Diallo et Jacob Atangana-Abé, professeurs à l'Université de Saint-Boniface, Maryvonne Alarie, ancienne directrice de l'École Taché ainsi que le consultant Gérald Clément.

On a poursuivi les démarches pour l'incorporation. Notre intention est que l'Accueil soit une entité indépendante à partir du 1er avril 2019. En ce moment, on revoit les documents d'incorporation. Alors la mise en œuvre de la Proposition numéro 14 du rapport du Comité de refonte achève.

▶ En août, *La Liberté* s'était entretenue avec vous au sujet du statut de bienfaisance de la SFM... (2)

C. M. : Rien n'a avancé. C'est que le 16 juillet, le juge Edward Morgan de la Cour supérieure de justice de l'Ontario a conclu que limiter les activités de revendication d'une société de bienfaisance à 10 % était arbitraire et injuste. En principe, sa décision nous donne plus de flexibilité. La SFM pourrait faire du lobbying, dialoguer avec les paliers gouvernementaux et intenter des poursuites judiciaires sans se préoccuper de cette ligne arbitraire fixée à 10 %.



Christian Monnin.

Le bémol, c'est qu'on ne sait pas s'il y aura un appel de cette décision. Entre-temps, on sait qu'on devra consulter des experts dans le domaine. Et nos homologues provinciaux, comme l'Association canadienne française de l'Alberta, pour avoir le bénéfice de leurs réflexions.

▶ Pourtant, une avocate fiscaliste, Me Florence Carey, avait déclaré dans *La Liberté* du 8 août, que ce qui risquait de poser problème, c'est surtout l'objet pour lequel est enregistrée la SFM en tant qu'organisme de bienfaisance. La question centrale, n'est-ce pas plutôt de savoir si l'éducation est encore la fin de bienfaisance de l'organisme? Où en est la situation sur cette question?

C. M. : En ce moment, le statut de la SFM n'a pas changé. Il est ce qu'il a été depuis 1967. Donc celui de l'éducation. On continue d'évaluer le dossier. Parce qu'on veut que la SFM réponde aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Et nous voulons respecter la Proposition numéro 10 du Comité de refonte de la SFM, qui a été adoptée le 13 mai 2017 et qui nous demande de bien étudier la fin de bienfaisance pour qu'on soit assuré de respecter la loi.

▶ Le Comité de refonte a mandaté la SFM d'étudier la gouvernance et la propriété des actions de Presse-Ouest Limitée...

C. M. : En effet. Le CA a eu une discussion avec Me Marc Marion, le président de Presse-Ouest Ltée. Un comité d'étude chargé d'étudier la question, composé de Mona Dupuis, Paul Prenovault, Me Rénald Rémillard et Me Jean-Marc Ruest s'est penché sur la question.

Notre avis, c'est qu'étant donné la complexité du dossier et le fait que le public a *La Liberté* à cœur, il nous fallait revenir à la communauté.

Par ailleurs, lors de l'AGA du 12 octobre 2017, une proposition, soumise par Gérard Lécuyer et appuyée par Louis Allain recommandait que les recommandations du comité créé pour étudier la structure de gouvernance et de propriété des actions de Presse-Ouest Limitée soient présentées à l'AGA de 2018 « pour fin de discussions et d'approbation ». Cette proposition a été adoptée.

Au final, le CA était de l'avis qu'on n'était pas au point de présenter des recommandations à la prochaine AGA. Et qu'il nous fallait plus de temps.

▶ D'où votre Proposition 3 pour la prochaine Assemblée générale annuelle...

C. M. : Exact. Le CA a décidé qu'il fallait une consultation communautaire et ultimement une audience délibérante pour prendre la bonne décision. Nous proposons de tenir une réunion communautaire publique avant le mois de mai 2019. C'est plus de temps, c'est sûr. Mais on veut bien faire les choses.

▶ La proposition numéro un, soumise par Albert Lepage et 12 appuyeurs (3), propose la tenue d'une assemblée générale extraordinaire portant sur la restructuration de *La Liberté* et Presse-Ouest Ltée...

C. M. : Ce qui renforce le besoin de consulter le public. Et qui, sur le fond, vient rejoindre la proposition du CA.

▶ La forme est cependant très différente. Dans cette proposition, le préambule semble attaquer l'intégrité du CA de Presse-Ouest Ltée...

C. M. : Je ne connais pas les intentions de M. Lepage et des appuyeurs. Chose certaine, ils n'ont pas pris part aux discussions que le CA a eues avec Me Marion, le président de Presse-Ouest Ltée. Pour notre part, nous ne remettons aucunement en question la compétence ou le professionnalisme de Me Marion ou du CA de Presse-Ouest Ltée.

À mon avis, le préambule de la proposition numéro 1 démontre une compréhension incomplète des faits. Lorsque la proposition déclare que Presse-Ouest Ltée est devenue une fiducie, ou encore que seule une personne salariée de Presse-Ouest est identifiée comme étant bénéficiaire de NouCo, la fiducie qui a été établie par Presse-Ouest, c'est mal comprendre les faits.

Les auteurs de la proposition sont redevables du langage de leur proposition. Ils devront expliquer leur point de vue et leur choix de mots à l'Assemblée générale annuelle. Cela confirme toutefois le besoin d'avoir une réflexion publique sur l'avenir de *La Liberté*.

▶ Le CA de la SFM va-t-il clarifier la situation, en corrigeant les propos émis dans la Proposition 1?

C. M. : En tant que président de la SFM, j'ai une obligation d'expliquer ma compréhension des faits. Mais je ne peux pas expliquer l'intention des auteurs de cette proposition.

▶ Le CA a également soumis la Proposition 2, proposant des modifications au Règlement administratif...

C. M. : Il y avait quelques petites corrections ou ajouts à faire. Changer *Patrimoine Canada* à *Patrimoine canadien*, par exemple. Les modifications les plus substantielles sont celles qui, dans l'Article 9,1, veut habiliter le CA à combler une vacance au CA et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle, et celle proposée dans l'Article 13,2 d), qui modifie légèrement la composition du Comité de gouvernance. À l'heure actuelle, le règlement demande au Comité de gouvernance d'être composé de trois administrateurs qui ne siègent pas à l'exécutif du CA, ainsi qu'un avocat et un comptable agréé. Nous proposons plutôt que ces deux derniers membres soient tout simplement des personnes engagées dans la francophonie manitobaine. On n'exclut pas les avocats et les comptables, bien sûr. Mais étant donné qu'il y a un Comité des finances, nous ne croyons pas que cette exigence soit strictement nécessaire.

---

(1) Les membres du Comité de gouvernance sont : Charlotte Hébert, Denis Guénette, Natalie Thiesen et Jean-Paul Gobeil. Le poste d'avocat reste à combler.

Le Comité de finances et de vérification est composé de : Jean-Guy Talbot (président et secrétaire-trésorier) et Joel Martine. Une troisième poste d'administrateur reste à combler.

Les membres du Comité de subventions sont : Daniel Boucher (directeur général de la SFM) et les personnes nommées par le CA : Jean-Vianney Auclair, Lizanne Hombach, Michel McDonald et Guy Roy. Il reste au moins un poste à combler.

(2) Voir les articles *Les droits des francos : une vocation charitable ou pas?* et *Revendiquer sans crainte?* aux pages 6 et 7 de *La Liberté* du 8 au 14 août 2018.

(3) Il s'agit de : Albert Lepage, Gérard Lécuyer, Denise Lécuyer, Michèle Lécuyer, Jacqueline Blay, Anick D. Péhé Lia, Jean-Louis Péhé, Alphonse Lawson, Jacques Saquet, Emmet Collins, Gisèle Saurette-Roch, Paulette Carrière-Dupont et Jacques Dupont.

Vraiment nécessaire, un syndicat?

Se syndiquer ou pas? Pour de nombreuses éducatrices de la petite enfance, la question dépend moins d'une prise de position idéologique qu'une prise de conscience des conditions de travail sur le terrain, dans les garderies où elles s'occupent des enfants.

Dans cette deuxième partie (1) de son exploration de la syndicalisation des garderies, *La Liberté* a rencontré les directrices des garderies du P'tit bonheur et des Petits Amis qui offrent également leurs perspectives.

Daniel BAHUAUD
dbahuaud@la-liberte.mb.ca

Syndiqués depuis 2001

La garderie Les Petits Amis, qui dessert les familles de l'École Pointe-Des-Chênes à Sainte-Anne, est une pionnière de la francophonie manitobaine. Ses neuf employés sont membres du Syndicat canadien de la fonction publique depuis 2001.

Un statut qui n'est pas le moindrement remis en question par sa directrice, Chantal Ménard. « Je suis entrée en fonction en début 2016. Pour moi, le syndicat fait partie du quotidien, de la routine habituelle.

« Quand les conditions de travail sont clairement délimitées, c'est positif. Si un membre du personnel et moi avons une question, on retourne à la convention collective et on obtient la réponse. S'il y a toujours des questions, je peux me référer à notre personne contact au syndicat.

« Pour ce qui est des conditions de travail, notre entente accorde des journées de bien-être, de maladie et de vacances selon la séniorité du personnel. C'est clair, c'est rassurant et j'ose croire valorisant.

« Être valorisé, c'est très important. Trop souvent, on prend les éducatrices en garderie pour des *babysitters*. Je m'inclue aussi dans cette évaluation pas mal méprisante. Alors, un milieu stable où tout le monde se sent à l'aise et heureuse, c'est bon tout autant pour la direction. »

Ce qui ne veut pas dire que la direction et les employés au Petits Amis voient la vie en rose.

« À l'heure actuelle, je suis au tout début de la renégociation de l'entente collective avec les employés. C'est le temps de négocier les salaires. Le défi, c'est le budget, qui est limité. On verra ce qu'on pourra offrir. Si l'argent nous manque, il est toujours possible d'offrir autre chose. Ça s'est fait par le passé. Nous allons tous avoir à négocier sérieusement, avec beaucoup de bonne volonté. »



photo : Gracieuseté Les Petits Amis

Chantal Ménard, directrice de la garderie Les Petits Amis, à Sainte-Anne.

Le cas du P'tit bonheur

En 2000, Marie Rosset est devenue directrice de la garderie du P'tit bonheur, qui dessert les familles de l'École Taché. À l'époque, les employés examinaient la possibilité de se syndicaliser.

« Les compressions budgétaires du gouvernement Filmon avaient durement frappé les garderies. C'est dans ce contexte que nos employés ont cru bon étudier la question. Ils en sont même venus à contacter le Manitoba Government and General Employees' Union (MGEU). Des négociations, auxquelles j'ai participé, ont été entamées, mais au bout du compte, on n'est jamais passé au vote.

« Je peux certainement apprécier la réflexion qui a été faite en 2000. À l'époque, les salaires étaient pitoyables. On a même été obligés de les réduire, parce que les octrois provinciaux étaient quasi-inexistants. La principale objection à la syndicalisation à l'époque, c'est qu'au bout du compte, ce n'est vraiment pas le CA d'une garderie qui détient la bourse, mais la Province. Les employés ont cru bon ne pas se joindre au MGEU, parce qu'ils s'objectaient surtout à un manque de financement public. »

Au début de 2018, les 31 employés du P'tit bonheur ont refait le même exercice. Avec le même résultat.

Marie Rosset : « Il n'y a même pas eu de vote. C'est, je crois, parce que le besoin de se syndicaliser dépend des conditions particulières de chaque garderie. Les 90 % de nos employés sont des éducateurs en petite enfance de niveau 2. Des gens hautement qualifiés et professionnels et bien rémunérés. Le P'tit bonheur respecte l'échelle salariale proposé par la Manitoba Child Care Coalition. Ce que bien des garderies ne peuvent offrir. »

(1) On peut lire la première partie, Nouveau climat aux Tournesols, à la page 7 de *La Liberté* du 19 au 25 septembre.

LA SEMAINE PROCHAINE, *La Liberté* poursuit son exploration de la question de la syndicalisation des garderies. Au menu : des témoignages sur les conditions de travail. Quand devient-il impératif pour des employés de faire partie d'un syndicat? Soyez au rendez-vous!

Entreprises Riel face au déficit

Pour la deuxième année consécutive, Entreprises Riel est déficitaire. La principale préoccupation de la corporation de développement économique : trouver des locataires au Centre La Vérendrye pour combler un manque à gagner de 150 000 $ par an.

Daniel BAHUAUD
dbahuaud@la-liberte.mb.ca



photo : Daniel Bahuaud

Le Centre La Vérendrye.



photo : Daniel Bahuaud

Normand Gousseau : « Le fait que nous avons un déficit ne change pas le mandat d'Entreprises Riel. On continue de stimuler la croissance et le développement. C'est Entreprises Riel qui, en 2012, a approché la Ville de Winnipeg pour examiner la possibilité de mettre à jour le Plan de développement secondaire de Saint-Boniface Nord. L'initiative a été appréciée et maintenant, le quartier se densifie. »

Normand Gousseau, le directeur général d'Entreprises Riel, note que le portrait financier dressé lors de son Assemblée générale annuelle du 18 septembre « présente plus d'un défi ».

Premier gros défi : le déficit accumulé

« Notre déficit accumulé est de 1 085 236 $. C'est une somme intimidante. Surtout que notre budget total se chiffre à 710 000 $. (1) On est convaincu qu'Entreprises Riel sortira de son trou financier. Pas en 2018-2019, mais tout probablement l'année financière suivante. »

Normand Gousseau détaille les motifs de son optimisme : « Nous venons de vendre notre terrain vide du 165, boulevard Provencher à des investisseurs francophones qui veulent y construire un immeuble à haute densité et un immeuble à densité mixte. La vente représente la réalisation d'un de nos objectifs à long terme, qui était de voir s'y construire un édifice d'envergure.

« Au fil des années, plusieurs idées de projets pour le terrain ont été développées par Entreprises Riel, entre autres l'option d'un hôtel, mais sans succès. On attendait le bon développeur. Entre-temps, on devait assumer les coûts associés à la possession d'un terrain vacant : les impôts fonciers, l'entretien du terrain et les intérêts sur l'hypothèque. La vente nous libère d'un fardeau financier considérable. »

Autre source d'optimisme, l'immeuble commercial du 123, rue Marion a été réaménagé, après cinq ans d'inoccupation.

« Nous voulions embellir l'édifice pour rendre ses locaux louables. C'est un édifice qui remonte aux années 1940. Il était laid et à refaire, parce que les codes pour la construction changent. Réaménager l'extérieur, remplacer les fenêtres et réaménager les locaux nous ont coûté 100 000 $.

« Au début, nos banquiers s'opposaient à notre projet. Après la vente d'un de nos terrains sur la rue Deschambault, on avait suffisamment de liquidité pour commencer. Ensuite la vente du 165, boulevard Provencher nous a permis de continuer les travaux. Alors après cinq ans à essuyer des pertes sur l'édifice, nous serons bientôt en mesure d'obtenir des revenus de locataires de qualité. »

Défi numéro deux : le Centre La Vérendrye

Quoiqu'il en soit, le casse-tête majeur d'Entreprises Riel c'est de rentabiliser les 12 000 pieds carrés (environ 3 660 mètres carrés) inoccupés au Centre La Vérendrye, situé au 614, rue Des Meurons. L'édifice comprend un total de 32 000 pieds carrés (environ 9 750 mètres carrés) d'espaces louables, ainsi que la salle de quilles au sous-sol.

« On perd 150 000 $ tous les ans. On est à la recherche d'un ou de plusieurs locataires pour occuper l'espace autrefois loué par le Centre de services bilingues du Canada et l'Office régional de la santé de Winnipeg. Les services provinciaux et municipaux ont déménagé au Centre Accès Saint-Boniface, situé au 170, rue Goulet.

« Le gouvernement provincial s'était aussi engagé à remplir l'espace, notamment avec les services bilingues de la Cour du Banc de la Reine. En octobre 2017, la Province nous a informé qu'elle n'honorerait plus cet engagement. Ça nous a laissés dans une situation précaire. »

Une situation qui pourrait le devenir encore plus. En effet *La Liberté* a appris que Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba songe quitter l'espace au deuxième étage, qu'il occupe depuis 2001.

Louis Allain, le directeur général du CDEM élabore : « Notre bail se termine en 2020. Nous réfléchissons à nos options. Soit de renouveler le bail, ou de quitter. Emploi et développement social Canada, notre bailleur de fonds fédéral, nous a demandé d'aller chercher 30 % de notre financement dans le secteur privé. En ce moment, le secteur privé représente 9 % de notre financement, sur un budget de 1 457 000 $. »

Normand Gousseau reconnaît qu'un départ du CDEM « ne nous aiderait pas, surtout à court terme. Nous souhaitons renouveler ce bail, pour des raisons évidentes. Ce qu'on avait pu réaliser au Centre La Vérendrye, c'est une forte présence francophone. Avec les départs des récentes années, notre but est de maintenir et d'augmenter la présence francophone dans l'édifice ».

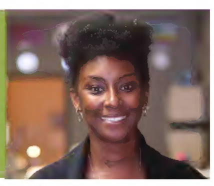
(1) Des 710 000 $, 74 175 $ sont versés à Entreprises Riel par la Province pour appuyer son travail de développement économique. De plus, la Province accorde 71 800 $ pour les activités et projets touristiques de la corporation. Entreprises Riel ne reçoit aucun appui du Fédéral.

Francophone DE LA LOI 5

Sortez de votre zone de confort!

Étudiante de l'Université de Saint-Boniface, Bernadette-Anne Balagtas a fait de sa passion pour le français son cheval de bataille. Elle fait partie d'un mouvement croissant de jeunes d'origine philippine qui explorent le versant francophone du Manitoba et tiennent à le partager à travers leurs activités.

MARIAM BA SOW



mba@la-liberte.mb.ca

Bernadette-Anne Balagtas est une jeune femme très occupée de vingt ans. Elle prépare une double majeure en quatrième année à l'Université de Saint-Boniface. En plus de ses études, elle est chargée du service à la clientèle ainsi que de la réception au Théâtre Cercle Molière depuis janvier 2018.

Avant de trouver cet emploi, elle gérait la clientèle d'un magasin. Mais cette situation ne lui correspondait pas vraiment. Avant de démissionner, elle a trouvé une annonce du TCM sur les réseaux sociaux et a tenté sa chance. Son intérêt pour le français s'était éveillé quelques années auparavant en classe de secondaire à Sisler High, grâce à une enseignante qui poussait ses élèves à participer à des manifestations culturelles autour de la francophonie. « J'ai appris qu'il existait un programme d'échange qui s'appelle Explore, et qui permet de continuer ses études dans une institution postsecondaire en immersion, comme au Québec ou à Calgary. J'ai été placée à l'Université de Saint-Boniface. C'est là que j'y ai développé cet amour pour le français ».

Bernadette-Anne Balagtas apprécie particulièrement son campus, qui lui permet de se plonger dans la culture francophone : « Pour moi, cette école est parfaite. Comme je prépare une majeure en histoire, je me passionne pour le passé de Winnipeg et de Saint-Boniface. Le grand avantage de travailler au TCM, c'est que je peux obtenir des billets gratuits pour certains évènements, et ainsi y inviter mes amis et mes frères pour partager avec eux cette passion ». La jeune femme a quitté son pays natal avec sa famille à l'âge de quatre ans. Elle s'identifie encore davantage comme philippine que canadienne. Néanmoins, elle est animée par ce sentiment d'être maintenant aussi francophone : « Être francophone pour moi, c'est le désir de s'épanouir dans une communauté, d'être fière de la langue que l'on parle, ainsi que du lieu où on travaille ou étudie. Il y a un réel sentiment d'appartenance. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut fréquenter toujours les mêmes lieux! ».



photo : Amine Ellatify

Bernadette-Anne Balagtas, étudiante à l'Université de Saint-Boniface et réceptionniste au Théâtre Cercle Molière.

Bernadette-Anne Balagtas prône ainsi la curiosité et encourage les francophiles à sortir de leur zone de confort pour acquérir de l'expérience : « À la réception du TCM, les gens pensent que, comme je suis asiatique et originaire d'un milieu anglophone, ils ne peuvent s'adresser à moi qu'en anglais. Quand je leur parle en français, ils sont agréablement surpris et notre échange est plus intéressant. Au début, j'avais des appréhensions ». Avec l'expérience, les craintes de la jeune femme disparaissent : « C'est un véritable défi de répondre au téléphone et aux clients sans avoir peur de mal s'exprimer. Cet emploi m'aide beaucoup dans ce sens. Les employés sont soumis à une évaluation chaque année pour déterminer leur niveau en français. On m'a dit que je m'étais améliorée. J'ai surtout gagné une plus grande confiance en moi ».

Parler plusieurs langues a aussi d'autres avantages, comme pouvoir venir en aide plus efficacement aux personnes qu'elle renseigne : « Je parle le tagalog, l'anglais et le français. Être trilingue fait que je peux aider mes parents ou d'autres Philippins qui reçoivent des documents administratifs dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas bien ».

L'objectif de Bernadette-Anne Balagtas est de devenir enseignante. Le fait d'être très active dans la communauté franco-manitobaine à l'USB donne une image positive des Philippins : « Mes amis et moi représentons cette population à la faculté, et nous représentons aussi la jeunesse francophile auprès des Philippins dans les quartiers où nous vivons. D'année en année, nous voyons de plus en plus d'élèves originaires des Philippines fréquenter notre campus. Nous pouvons être fiers de cette influence positive ».

L'étudiante rapporte qu'elle est désormais dotée de « lunettes francophones » qui lui permettent de se mettre à la place de toutes ces personnes qui se battent pour faire vivre la culture francophone à Winnipeg : « Comme la culture anglophone est prédominante au Canada, ce penchant à la francophilie m'apporte une ouverture d'esprit supplémentaire et un sentiment de compassion envers mes concitoyens. *La Liberté* apporte sa pierre à l'édifice, car les étudiants de l'USB reçoivent le journal chaque semaine et des courriels les informant des nouveautés. La bibliothèque de l'Université est bien fournie et est pleine d'annonces et d'activités autour de la francophonie ».

Bernadette-Anne Balagtas ne s'arrête pas là : elle est bénévole à l'Université du Manitoba en tant que coordinatrice des écoles francophones pour « *Parlons Sciences / Let's talk about sciences* ». « J'ai déjà mis les pieds au Québec pour rendre visite à mon frère qui étudie au Collège Royal Militaire de Montréal. Je souhaite y retourner plus longtemps pour m'imprégner de la culture de la région. Et pourquoi pas faire un *roadtrip* en Europe avec des amis, visiter la France ».

Poussée par son élan, elle lance un message d'encouragement : « Si vous êtes passionné par quelque chose, n'ayez pas peur de sortir de chez vous, d'affronter les difficultés pour avancer et en ressortir enrichi ».

Qui peut se dire francophone?

La Loi 5 adoptée à l'unanimité par les députés manitobains le 30 juin 2016, intitulée *Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine*, définit la « francophonie manitobaine » de la manière suivante :

« Communauté au sein de la population manitobaine regroupant les personnes de langue maternelle française et les personnes qui possèdent une affinité spéciale avec le français et s'en servent couramment dans la vie quotidienne même s'il ne s'agit pas de leur langue maternelle ».

Un poste qui ouvre de nouvelles portes

Secrétaire parlementaire de la ministre des Services aux Autochtones Jane Philpott depuis le 31 août, Daniel Vandal, le député fédéral libéral de Saint-Boniface/Saint-Vital, a déjà pris la mesure de ses nouvelles responsabilités.

Propos recueillis par
Daniel BAHUAUD
dbahuaud@la-liberte.mb.ca

▶ Vous vous attendiez à cette promotion de la part du Premier ministre Trudeau?

Daniel Vandal : Non. Et oui. Depuis septembre 2017, je présidais le caucus autochtone du Parti libéral, créé en 2016 pour éduquer tous les parlementaires sur les questions qui touchent les Autochtones, les Métis et les Inuits. Et puis je suis métis. Alors, quand le Premier ministre m'a nommé secrétaire parlementaire, ça faisait du sens. C'est vraiment un honneur.

▶ Par contre vous avez dû renoncer à vos fonctions de président du caucus autochtone...

D. V. : Effectivement. Ce n'est pas permis aux secrétaires parlementaires d'être membres d'un caucus ou d'un comité de la Chambre des communes, comme par exemple le Comité permanent sur les langues officielles sur lequel je siégeais.

Je vais toutefois continuer d'assister aux réunions des deux groupes, de manière informelle et non officielle. La question des langues officielles est importante pour moi et les résidents de Saint-Boniface/Saint-Vital, alors je veux maintenir un contact avec le Comité permanent sur les langues officielles. D'ailleurs, comme secrétaire parlementaire, j'aurai plus d'occasions pour rencontrer les ministres, alors je vais pouvoir discuter plus souvent de la question avec eux.

Je pourrai aussi partager la perspective de notre ministère avec Pablo Rodriguez, le ministre du Patrimoine canadien, qui a été mandaté de développer une loi sur les langues autochtones. Mon nouveau poste ouvre beaucoup de portes.

▶ Autant dire que vos nouvelles fonctions vont rehausser votre visibilité...

D. V. : Je crois que oui. Lorsque la ministre Philpott ne peut être en Chambre, c'est moi qui prends sa place. Je répondrai pour elle lors de la période des questions.

Évidemment, je dois connaître tous les dossiers. Et faire ma part pour m'assurer que les projets de loi que pourra déposer la ministre soient bien préparés. De plus, j'assure la liaison entre la ministre et les politiciens de tous les partis politiques, ainsi que les sénateurs.

▶ Vous allez devoir beaucoup voyager?

D. V. : J'ai déjà commencé! Début septembre, avant même de suivre les briefings sur mon nouveau poste à Ottawa, j'ai accompagné la ministre Philpott à Norway House, pour annoncer l'ouverture d'un nouveau centre médical au service des Autochtones. Ça m'a permis de me familiariser avec les dossiers importants.

▶ Et où sont les priorités de la ministre des Services aux Autochtones?

D. V. : Il faut développer des infrastructures fiables pour les nations autochtones. Les routes, les services d'eau potable, les hôpitaux. Ce but est lié à la santé des Autochtones, qu'il faut améliorer, parce que leur espérance de vie est inférieure à la moyenne canadienne (1).

Il faut soutenir davantage l'éducation, qui est la clé d'une meilleure vie. Il y a aussi toute la question des Services aux enfants et à la famille. Trop de jeunes autochtones vivent dans des familles d'accueil, au lieu d'être élevés par leurs parents.

La Fédérale veut aussi développer de nouvelles relations fiscales avec les Premières Nations. Trop souvent, les ententes de financement requises pour livrer des services médicaux, ou pour embaucher des enseignants, sont signées sur une base annuelle. On pourrait épargner des fonds en signant des ententes quinquennales, ou encore en négociant des partenariats public-privé.

▶ Appuyer la ministre Philpott représente évidemment un surcroît de responsabilités...

D. V. : Sans aucun doute. C'est pourquoi le Fédéral accorde 18 000 $ supplémentaires annuels aux secrétaires parlementaires. La somme s'ajoute à mon salaire de base de député, qui est de 175 000 $.

(1) Statistique Canada précise que l'espérance de vie de l'ensemble de la population canadienne est de 79 ans pour les hommes et de 83 ans pour les femmes. Chez les Métis et les Premières Nations, elle se chiffre à 73 ans pour les hommes et à 78 ans pour les femmes. Chez les Inuits, l'espérance de vie plafonne à 64 ans pour les hommes et à 73 ans pour les femmes.



Archives La Liberté

Daniel Vandal : « Le poste de secrétaire parlementaire pourrait rehausser ma visibilité dans les médias. Mais je ne compte pas là-dessus. Je continue de faire du porte à porte dans la circonscription. J'écoute les électeurs et je partage les priorités et politiques du gouvernement. »

Les secrétaires parlementaires

On compte 37 secrétaires parlementaires à Ottawa. Ces députés fédéraux appuient les ministres et autres hauts placés du gouvernement dans la réalisation de leurs mandats respectifs.

À l'heure actuelle, on compte trois Manitobains.

Terry Duguid, le député de Winnipeg-Sud, épaule Maryam Monsef (Peterborough-Kawartha), la ministre de la Condition féminine; Kevin Lamoureux, le député de Winnipeg-Nord, Bardish Chagger (Waterloo), la leader du gouvernement à la Chambre des Communes. Daniel Vandal est secrétaire parlementaire de Jane Philpott (Markham-Stouffville), la ministre des Services aux Autochtones.

LE C.A. DE **PRESSE-OUEST LTÉE (POL)**

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DE *LA LIBERTÉ*

RÉTABLIT LES FAITS

CONCERNANT LA **PROPOSITION 1***

À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA DE LA SFM ***(VOIR PAGE 10 DE L'ÉDITION DU 19 SEPTEMBRE)**

MOT DU PRÉSIDENT,
Me Marc E. Marion



Me MARC E. MARION
Avocat en fiscalité et en affaires
Taylor McCaffrey s.r.l.

Chers lecteurs et lectrices,

Lors de l'assemblée générale (AGA) de la SFM qui aura lieu le 11 octobre 2018, les membres de la SFM seront appelés à étudier, entre autres, **deux propositions** qui traitent de Presse-Ouest Ltée (POL), la société éditrice qui publie ***La Liberté***.

L'une d'elles – la « Proposition 1 » – constitue une véritable atteinte à la crédibilité et à l'intégrité du CA de POL. Elle me contraint, au nom du CA de POL, à utiliser l'espace si précieux dans notre journal pour répondre aux accusations écrites dans le préambule. **C'est une proposition qui se base sur une série de prémisses inexactes, trompeuses, voire catégoriquement fausses.**

Le CA de POL, qui comprend trois comptables professionnels agréés, dont un PDG d'une entreprise à capital de risque, un autre PDG d'une entreprise en technologie, une directrice des finances et des ressources humaines, une ancienne représentante du Commissariat aux langues officielles et le soussigné, un avocat fiscaliste en pratique privée, ne peut qu'éprouver de l'indignation face aux erreurs et aux insinuations énoncées dans cette proposition.

Le CA de POL n'a jamais agi ou pris des décisions de façon à méprendre la SFM ou à saper le travail du comité d'étude qui a été mandaté par les membres de la SFM pour étudier spécifiquement la structure de gouvernance et de propriété des actions de POL. **Il a toujours agi avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts de l'entreprise, et ce en toute légitimité et surtout en pleine conscience de son rôle, de ses responsabilités et de ses limites**, pour assurer la viabilité financière de POL et lui permettre de vous livrer un journal de qualité chaque semaine.

À l'ère de la « post-vérité » où la recherche des faits cède à l'appel aux émotions, il importe de rectifier ces faussetés et de faire la lumière sur les faits en donnant un peu de contexte historique et en reprenant les prémisses du préambule de cette proposition afin de les commenter. Rappelons qu'un préambule dans une proposition se doit de fournir de l'information fiable pour établir son bien-fondé.

SUITE EN PAGE 12 ▶

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE POL



GABRIEL FOREST, CPA
Trésorier

Comptable professionnel agréé



MARGUERITE SIMARD
Secrétaire

Directrice des finances et des ressources humaines WTC Winnipeg



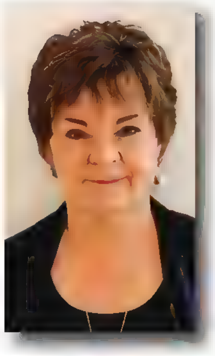
DANIEL DAMPHOUSSE, CPA, CGA
Administrateur

Président-directeur général Nova Capital



CHRISTIAN DANDENEAU
Administrateur

Président-directeur général IDFusion Software



MICHELLE FREYNET
Administratrice

Représentante du commissaire aux langues officielles à la retraite



CÉDRIC PAQUIN, B.comm, CPA, CA, CFP
Administrateur

Consultant en gestion du patrimoine TD Wealth Private Investment Advice

▶ SUITE DE LA PAGE 11

Au cours des années 2008 à 2012, POL, comme toute l'industrie de la presse écrite, commence à affronter plusieurs défis financiers qui perdurent toujours, à cause d'une baisse considérable des revenus publicitaires, d'une augmentation de plus de 60 % des frais de poste, et d'une coupure d'environ 50 % dans l'aide financière octroyée par le ministère du Patrimoine canadien à ***La Liberté***. C'est le son d'alarme que le modèle traditionnel d'affaires de l'industrie de la presse écrite qui dépend fortement de l'aide gouvernementale et des revenus publicitaires ne fonctionnera plus à moins que de nouveaux modèles soient explorés et mis en place. Au lieu de mettre à pied des employés et d'effectuer des coupures budgétaires, POL prend l'initiative, en 2012, de fonder une agence de publicité « La Liberté Réd » pour lui permettre de générer des revenus supplémentaires visant à combler le manque à gagner pour pouvoir continuer de produire le journal. POL publie dès lors des dépliants, des brochures et des cahiers spéciaux qui sont insérés dans ***La Liberté*** pour des organismes communautaires et des entreprises privées. Peu après, POL prend aussi l'initiative de lancer « Réd Web » pour offrir des services de montage et d'alimentation en français de sites Web d'organismes communautaires et d'entreprises privées.

En 2016, ces deux initiatives, exploitées par POL sous le nom « La Liberté Communication », continuent de générer des revenus supplémentaires pour combler le manque à gagner et permettre à POL de livrer un journal de qualité chaque semaine. Cette agence de communication prend alors plus d'ampleur et devient effectivement une entreprise distincte de ***La Liberté*** au point où le CA de POL se questionne de plus en plus sur la nature de certaines des activités de cette entreprise et se demandent alors si elles ne seraient pas *ultra vires,* c'est-à-dire en dehors des pouvoirs de POL. De fait, les lettres patentes, en date du 30 janvier 1970, émises sous l'ancienne loi, *La Loi sur les compagnies*, stipulent que l'entreprise de POL est limitée à *« exercer des activités commerciales à titre de propriétaire de journal et d'éditeur général et effectuer à cette fin des opérations commerciales en rapport avec des journaux ou d'autres publications… et exercer des activités commerciales à titre d'imprimeur, de lithographe, de graveur et d'agent de publicité. »*

Le CA de POL avait averti la SFM de cette limite restrictive à son entreprise dès 2015 et de son souhait d'élargir le champ d'activités qui lui seraient permises afin d'éliminer toute contrainte arbitraire et d'assurer la survie du journal car seule la SFM a, en droit, le pouvoir de modifier cette limite. Nous avons aussi abordé la question de cette limite restrictive lors de l'unique rencontre du comité de travail qui avait été établi conjointement par la SFM et POL. (1)

En début d'année, d'autres occasions d'affaires se sont présentées à POL qui lui permettraient de générer des revenus supplémentaires pour non seulement compenser le manque à gagner, mais aussi augmenter davantage la visibilité et la qualité du journal.

C'est dans ce contexte que le CA de POL a dû trancher début 2018 entre abandonner la poursuite d'activités commerciales qui commençaient à être en dehors de ses pouvoirs ou bien de les « restructurer » de manière à ce que POL puisse toujours bénéficier des revenus générés tout en respectant les restrictions imposées dans ses lettres patentes, et par conséquent rester dans la limite de son cadre légal. Ces activités, sans rapport avec le journalisme et qui sont donc en dehors du cadre légal de l'entreprise de POL, comprennent aujourd'hui non seulement l'alimentation de sites Web et la gestion des réseaux sociaux, mais aussi le pré-développement d'un dessin animé de Nelson, la production de vidéos commerciales, l'audit en communication et le développement de plans de communication.

Vous comprendrez que les décisions subséquentes ont été prises avec le souci de ne faire courir aucun risque juridique à POL et à ***La Liberté***, expertise des membres de ce CA oblige.

Au mois de mars dernier, le CA a donc finalement décidé, au mieux des intérêts de POL, de veiller à la formation d'une nouvelle société, POP Communications Inc. (POP Comm), pour exercer certaines activités commerciales et continuer à partager certains coûts encourus par POL, et ce à partir du 1er avril 2018 afin d'éviter, pour des raisons de comptabilité, une transition au milieu de l'exercice financier. Afin que tout profit généré par POP Comm bénéficie uniquement à POL et à ses employés, une fiducie d'employés a été formée afin de détenir la totalité des actions de POP Comm.

Cette fiducie est temporaire jusqu'à ce que la question de la propriété des actions de POL soit résolue par la SFM. Si nécessaire, elle donne la flexibilité de distribuer à POL, sans incidence fiscale, les actions de POP Comm afin que cette dernière puisse procéder à sa liquidation, après avoir cessé ses activités et remis son actif net (s'il en existe un) à POL.

Entre-temps, POL continue toujours de publier ***La Liberté*** et les cahiers spéciaux qui constituent les activités principales de son entreprise.

Et maintenant, examinons point par point le préambule problématique de la Proposition 1 à l'ordre du jour de l'AGA de la SFM le 11 octobre prochain :

▶ **Attendu que POL a devancé [les recommandations du comité d'étude de la SFM] et présenté des décisions entérinées, sans avoir, formellement, au préalable, informé et obtenu l'accord du comité SFM ou du CA de la SFM…**

À la lumière de ce qui précède, il s'avère que le CA de POL n'a aucunement devancé les recommandations du comité d'étude de la SFM car ces recommandations ne concernent d'aucune façon l'organisation de l'entreprise et des activités commerciales de POL. Ces recommandations concernent la structure de gouvernance et de propriété des actions de POL.

Le CA de POL détient en droit tous les pouvoirs pour gérer l'entreprise et les affaires internes de POL. Tout comme il a pris l'initiative de fonder « La Liberté Communication » et ses prédécesseurs, « La Liberté Réd » et « Réd Web », sans demander l'accord de la SFM, il a opté de céder certaines de ces activités à POP Comm, plus particulièrement celles qui n'ont aucun rapport avec le journalisme, afin de mieux se conformer à ses lettres patentes.

▶ **Attendu que le processus entériné par POL ne s'accompagne pas d'une démarche de consultation communautaire…**

Comme la « restructuration » entamée par le CA de POL concerne son entreprise et ses activités commerciales, plus particulièrement celles qui n'ont aucun rapport avec le journalisme, une « démarche de consultation communautaire » liée à une telle restructuration n'a aucun sens.

▶ **Attendu que la décision de POL de devenir une « fiducie » ne correspond pas aux recommandations du comité SFM…**

POL n'est en aucune façon devenue une fiducie. En fait, cette phrase par elle-même est dénuée de sens car une corporation ne peut pas « devenir une fiducie » pas plus qu'une corporation ne peut devenir un individu. (2) POL demeure toujours une corporation avec capital-actions, et donc une société imposable à but lucratif, dont toutes les actions appartiennent à la SFM, une corporation sans capital-actions enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance. D'ailleurs, le schéma (voir page 13) que j'ai fourni à la SFM le 4 avril 2018 et qui a été repris par les signataires de la Proposition 1 illustre bien cette réalité qui existe toujours.

▶ **Attendu que seule une personne salariée de POL est identifiée comme étant bénéficiaire de cette fiducie…**

C'est absolument faux, car les bénéficiaires de la fiducie qui détient les actions de POP Comm comprennent **tous les employés** de POL **ainsi que POL en tant que personne morale**. D'ailleurs, le schéma qui accompagne la Proposition 1 exprime aussi cette réalité.

▶ **…et que les autres investisseurs ne sont pas nommés dans cette communication à l'intention du CA de la SFM et datée du 1er avril 2018…**

Le CA de POL n'est au courant ni de ces « autres investisseurs » ni d'une « communication à l'intention du CA de la SFM et datée du 1er avril 2018… » Ce premier a envoyé une lettre à la SFM en date du 4 avril 2018 afin de l'informer de la mise en place de POP Comm à partir du premier jour du nouvel exercice financier de POL.

SUITE EN PAGE 13 ▶

▶ SUITE DE LA PAGE 12

Il l'a fait par courtoisie, car il aurait pu simplement l'annoncer dans son rapport d'activités à la prochaine AGA de la SFM. Même si cette restructuration n'a pas d'impact sur le travail et le rapport du Comité d'étude, le CA de POL l'en a aussi informé par courriel en date du 15 mars 2018 et s'est mis à sa disposition pour répondre à toute question.

▶ Attendu que le principe d'indépendance journalistique n'a pas été élaboré dans les documents présentés par POL à la SFM;

Encore une fois, la « restructuration » effectuée par le CA de POL concerne son entreprise et ses activités commerciales, plus particulièrement certaines activités commerciales sans rapport avec le journalisme. L'élaboration du « principe d'indépendance journalistique » et la définition pour une telle restructuration n'ont aucune raison d'être. D'ailleurs, POL adhère toujours aux principes de la *Charte de la presse écrite* adoptée par l'Association de la presse francophone.

▶ Attendu que la relation entre l'hebdomadaire *La Liberté* et les organismes de la communauté n'est pas définie dans le cadre de cette restructuration...

De même, une définition de la relation entre ***La Liberté*** et les organismes communautaires n'a aucun sens dans le cadre d'une telle restructuration.

▶ Attendu que le schéma ci-dessous illustre un modèle de restructuration qui ne correspond pas à ce que le comité SFM recommande...

La « restructuration » entamée par le CA de POL concerne son entreprise et ses activités commerciales, qui relève de la compétence du CA de POL, et non pas sa structure de gouvernance et de propriété des actions, qui relève de la compétence de la SFM et du comité d'étude. En effet, le mot « restructuration », qui est souvent utilisé dans la planification fiscale et successorale par des avocats et des comptables experts dans ce domaine, peut avoir une signification différente dépendamment de la réalité à laquelle elle s'applique. **Il n'y a rien d'incompatible entre ce que le comité d'étude recommande à la SFM concernant une « restructuration » de la propriété des actions de POL et ce que le CA de POL a décidé afin de « restructurer » certaines de ses activités commerciales en dehors du journalisme.** Ce sont deux réalités bien différentes qu'il nous aurait fait plaisir d'expliquer aux signataires de la Proposition 1, s'ils nous l'avaient demandé, tout comme le soussigné l'a fait volontiers auprès du CA de la SFM le 19 juin 2018.

Le travail et le rapport du comité d'étude restent toujours pertinents, et une recommandation du CA de la SFM concernant une « restructuration » de la gouvernance et de la propriété des actions de POL est toujours nécessaire. La question centrale demeure : quelle est la structure qui donnerait les meilleures chances de succès à POL pour survivre dans un univers où beaucoup de journaux sont toujours à risque, y compris ***La Liberté***?

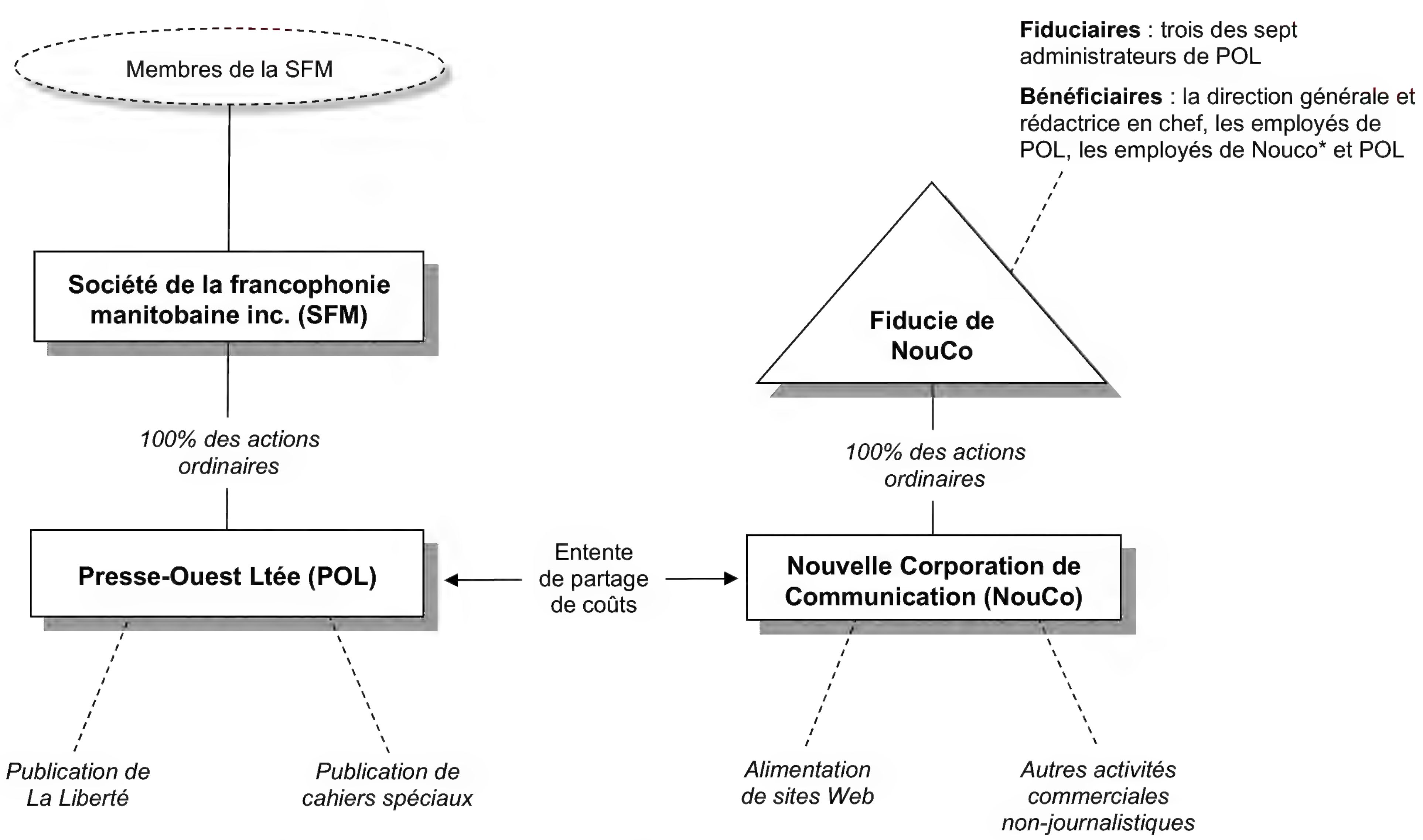
Me Marc E. Marion
Président de Presse-Ouest Ltée

(1) Voir le Mot du président en page 4 dans ***La Liberté*** du 1er au 7 novembre 2017 qui fait mention du comité conjoint.

(2) Contrairement à une corporation, une fiducie n'a aucune personnalité morale. Elle désigne simplement la relation qui existe entre des personnes appelées « fiduciaires » et d'autres appelées « bénéficiaires ».

SCHÉMA DE RESTRUCTURATION DU MODÈLE D'AFFAIRES DE POL

(FOURNI PAR LE PRÉSIDENT DE POL À LA SFM LE 4 AVRIL 2018)



* « Nouco » signifie la nouvelle corporation : à savoir POP Communications Inc.

SUITE EN PAGE 14 ▶

PUBLICATION du Rapport du Comité sur la gouvernance et la propriété des actions de Presse-Ouest Ltée (POL) au conseil d'administration de la Société de la francophonie du Manitoba (SFM) Le 10 avril 2018

Comité composé de : Rénald Rémillard, Mona Dupuis, Paul Prenovault, Jean-Marc Ruest et Colette Brin à titre de personne ressource de l'industrie de la presse.

MANDAT DU COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE ET LA PROPRIÉTÉ DES ACTIONS DE PRESSE-OUEST LTÉE

Voici le mandat accordé au Comité sur la gouvernance et la propriété des actions de Presse-Ouest Ltée (ci-après « Comité ») en vertu de la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des membres de la SFM en mai 2017 :

ATTENDU QUE :

Les membres de la SFM ont à plusieurs reprises par le passé tenté de restructurer la gouvernance et la propriété des actions de Presse-Ouest Ltée;

Le secteur de la presse écrite, et particulièrement en milieu minoritaire, fait face à des défis financiers grandissants;

On se doit d'éviter des pressions indues potentielles de notre organisme porte-parole provincial ou de tout autre organisme sur Presse-Ouest Ltée;

On doit se pourvoir de la structure de gouvernance et de propriété des actions de Presse-Ouest Ltée qui offrira le plus de chances de survie et d'épanouissement à Presse- Ouest Ltée, responsable de la publication et de la distribution du journal *La Liberté*;

Il est important de confier la responsabilité de la publication à des personnes engagées et investies dans l'entreprise de Presse-Ouest Ltée;

Il EST PROPOSÉ QUE :

Un comité soit formé pour étudier spécifiquement la structure de gouvernance et de propriété des actions de Presse-Ouest Ltée;

Ce comité voit à assurer la structure qui correspondra le mieux aux principes essentiels du journalisme, qui assurera un environnement professionnel qui attire à l'avenir des rédacteurs et des journalistes de qualité à *La Liberté* et qui assurera le financement voulu pour la survie et l'épanouissement de l'entreprise;

Ce comité soit composé de cinq (5) personnes comptant plusieurs années d'expérience en tant que propriétaire d'une entreprise ou en tant que conseiller professionnel d'entreprises connaissant bien les risques et les défis en affaires et ayant accepté d'y siéger, soit :

Rénald Rémillard, directeur général de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.;

Christian Monnin, avocat chez Hill Sokalski Walsh Olson s.r.l.;

Mona Dupuis, copropriétaire d'AFM Plumbing and Heating et présidente de la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface;

Paul Prenovault, comptable professionnel agrée chez Grant Thornton et ex-président de la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface;

Jean-Marc Ruest, premier vice-président, Affaires commerciales et avocat général chez Richardson International.

Ce comité consulte des personnes oeuvrant dans le milieu de la presse écrite comme Francis Sonier, président de l'Association de la presse francophone et/ou le PDG de Newspapers Canada, John Hinds, qui est francophile;

Ce comité fasse rapport au nouveau conseil d'administration de la SFM à l'automne 2017;

Entretemps, la politique de non-ingérence de la SFM dans la gestion et la politique rédactionnelle de *La Liberté*, établie au cours des dernières décennies soit maintenue et que le conseil de Presse-Ouest Ltée soit nommé à partir de listes de noms fournies par le conseil d'administration de POL, selon la pratique établie depuis de nombreuses années.

PROCESSUS SUIVI PAR LE COMITÉ

Le Comité a été composé de Rénald Rémillard, Mona Dupuis, Jean-Marc Ruest et Paul Prenovault. Me Christian Monnin n'a pas fait partie du Comité étant donné qu'il a assumé la présidence de la SFM en octobre 2017 et qu'il aurait donc été en conflit d'intérêt.

Le Comité a consulté la professeure titulaire, Colette Brin, au Département d'information et de communication de l'Université Laval. D'ailleurs, Madame Brin, qui a déjà travaillé à *La Liberté*, a participé par conférence téléphonique à la rencontre avec POL le 11 janvier 2018. Madame Colette Brin a agi à titre de personne-ressource et non en tant que membre du Comité.

En plus de recevoir et consulter beaucoup de documentations pertinentes de la SFM et de POL (voir annexe) avant d'entamer ses travaux, le Comité s'est rencontré seul à trois reprises soit le 14 novembre 2017, le 31 janvier 2018 et le 27 février 2018. Le Comité a aussi rencontré des représentants de la SFM le 12 décembre 2017 et des représentants de POL le 11 janvier 2018.

QUELQUES QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

Indépendance journalistique

Le Comité reconnait l'importance de l'indépendance journalistique, mais celui-ci ne croit pas que cette préoccupation doive être la seule, voire la principale question dans un monde où la viabilité économique des journaux, y compris celle de *La Liberté* est menacée. D'ailleurs, le Comité croit que si la question de l'indépendance journalistique était un enjeu significatif en l'espèce, certaines mesures relativement simples pourraient être mises en place afin de régler celle-ci.

Statut d'œuvre de bienfaisance

La question du statut d'œuvre de bienfaisance détenue par la SFM n'a pas été traitée par le Comité puisque celui-ci est d'avis que cette question relève de la SFM et que de toute façon le Comité n'avait pas l'expertise requise pour se prononcer sur cette question. Le Comité a donc présumé que la SFM ne devait pas se départir, à tort ou à raison, de ses actions.

LA RÉALITÉ COMMERCIALE : UN ENJEU FONDAMENTAL

Dans ses délibérations, le Comité s'est surtout préoccupé de la survie de *La Liberté* car son modèle d'affaires actuel occasionne un déficit annuel qui menace sa survie à long terme. Par conséquent, le Comité a identifié la survie et la réalité commerciale difficile de POL comme étant l'enjeu prioritaire. D'ailleurs, cette réalité difficile est bien connue à l'heure actuelle à cause du virage numérique et de ses conséquences sur les médias. La documentation remise au Comité lors de son étude était aussi claire à ce sujet. Pour cette raison, le Comité s'est donc beaucoup préoccupé de proposer un modèle et une structure de gouvernance qui donneraient les meilleures chances de succès à POL de survivre dans un univers où beaucoup de journaux sont à risques, y compris *La Liberté*.

Afin de permettre à POL et *La Liberté* de survivre et de s'épanouir, le Comité a identifié les éléments clés suivants :

Besoin de sources de revenus alternatives pour subventionner les opérations de POL;

Possibilité d'injections importantes en capital;

Besoin d'avoir un ou des propriétaires engagés avec des expertises d'affaires;

Besoin d'avoir un ou des propriétaires ayant à cœur le journalisme.

Le Comité ne croit pas qu'à ce point-ci, la SFM soit un actionnaire stratégique approprié pour POL, et ce, pour les deux raisons suivantes :

La SFM n'a pas les moyens ni le mandat pour injecter des capitaux si cela pouvait s'avérer nécessaire;

À cause de son mandat politique et communautaire, la SFM n'est pas outillée pour être un actionnaire stratégique durant une période où ceci serait nettement avantageux, voire essentiel, pour POL.

Dans la section *Restructuration de la relation SFM-Presse-Ouest Ltée*, qui précédait la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des membres de la SFM en mai 2017, les deux options de restructuration proposées étaient soit d'avoir une entreprise sociale ou de créer une fiducie. Le Comité ne croit pas que la création d'une fiducie permettrait d'avoir un groupe d'actionnaires stratégiques aussi engagés que dans le cas d'une entreprise sociale.

Le Comité croit que la meilleure structure pour assurer le meilleur avenir possible pour POL est d'avoir une structure de gouvernance et de propriété qui marie l'initiative et la créativité du privé tout en maintenant un engagement envers le journalisme communautaire francophone. Il semble aussi que des personnes avec les moyens et les expertises requises seraient actuellement intéressées à s'engager en ce sens. Pour ces raisons, le Comité appuie donc à l'unanimité la création d'une entreprise sociale.

RECOMMANDATIONS

Le Comité recommande les éléments suivants au conseil d'administration de la SFM :

Que la SFM entame les démarches nécessaires dans un avenir rapproché afin que POL soit transformé en entreprise sociale avec des actionnaires et administrateurs stratégiques qui ont démontré une volonté d'atteindre des objectifs sociaux par leur participation communautaire;

Que la SFM s'assure que le principe de l'indépendance journalistique soit protégé dans le cadre de toute transformation de POL à une entreprise sociale;

Que la SFM mette en place un processus ouvert et transparent avec des critères de sélection (par ex. : qualité du plan d'affaires, intérêt et expérience des investisseurs en affaires ou journalisme, etc.) qui permettraient d'avoir le meilleur groupe possible d'investisseurs stratégiques pour la nouvelle entreprise sociale;

Que la SFM protège le nom de *La Liberté* et explore les meilleurs moyens pour que ceci puisse se faire.

AVIS PUBLIC
Avis d'élections

Élections 2018
Ville de Winnipeg

LISTE DES CANDIDATS INSCRITS LE JOUR DES ÉLECTIONS sera LE MERCREDI 24 OCTOBRE 2018.

MAIRIE

Umar HAYAT
Doug WILSON
Don WOODSTOCK
Jenny MOTKALUK
Ed ACKERMAN
Brian BOWMAN
Tim DIACK
Venkat MACHIRAJU

CONSEIL MUNICIPAL

NOM DU QUARTIER ÉLECTORAL :

CHARLESWOOD–TUXEDO
Kevin NICHOLS
Ken ST. GEORGE
Grant NORDMAN
Kevin KLEIN

DANIEL-MCINTYRE
Josh BRANDON
Cindy GILROY
Sarowar MIAH

ELMWOOD–KILDONAN-EST
Jason SCHREYER
Robb MASSEY

FORT ROUGE–FORT GARRY-EST
Stephanie MEILLEUR
Sherri ROLLINS
Peter KOROMA
Harry WOLBERT
Michael THOMPSON
Bryanna SPINA
Jeff PALMER

MYNARSKI
Ross EADIE
Greg LITTLEJOHN
Micheal WIENS
Dave CAPAR

KILDONAN-NORD
Andrew PODOLECKI
Jeff BROWATY

OLD KILDONAN
Kaur SIDHU
Devi SHARMA
Bradley GROSS

POINT DOUGLAS
Dean KOSHELANYK
Vivian SANTOS
Kate SJOBERG

RIVER HEIGHTS–FORT GARRY
John ORLIKOW
Gary LENKO
Garth STEEK

SAINT-BONIFACE
Matt ALLARD
Marcel BOILLE

ST. JAMES
Scott GILLINGHAM
Kurt MORTON
Shawn DOBSON

SAINT-NORBERT–RIVIÈRE-SEINE
Chris DAVIS
Markus CHAMBERS
Glenn CHURCHILL
Nancy COOKE
Nikolas JOYAL

SAINT-VITAL
Brian MAYES
Baljeet SHARMA

TRANSCONA
Alex ALLARD
Shawn NASON
Basil EVAN
Raymond ULASY
Sandeep SHARMA
Steven LIPISCHAK
Shane GESCHIERE
Wally WELECHENKO

WAVERLEY-OUEST
Sans concurrence
Janice LUKES - *Élue*

COMMISSIONS SCOLAIRES

DIVISION SCOLAIRE :

LOUIS-RIEL

QUARTIER N° 1
(2 à élire)
Tanya POMANSKI
Cindy TURNER
Louise JOHNSTON
Claude PLANTE

QUARTIER N° 2
(2 à élire)
Robert PAGE
Mark OLFERT
Rodger SALM
Chris SIGURDSON

QUARTIER N° 3
(3 à élire)
Neil VADEBONCOEUR
Ian RICHARDSON
Denisa GAVAN-KOOP
Ajay GUPTA
Sandy NEMETH
Josie LANDRY

QUARTIER N° 4
(2 à élire)
Tom PARKER
Darcy COLLIGNON
Pamela KOLOCHUK
Hugh COBURN
Jay MYSHKOWSKY

PEMBINA TRAILS

QUARTIER N° 1
(3 à élire)
Dianne ZUK
Jessica PERRY
Gerry MELNYK
Jaime GLENAT
Sam ZURZOLO
Corey BURGESS

QUARTIER N° 2
(3 à élire)
Andrew HARDER
Tim JOHNSON
Sheila BILLINGHURST
David JOHNSON
Suhk SINGH

QUARTIER N° 3
(3 à élire)
Kathleen McMILLAN
Alia HARB
Laurie LAZER-McCORRIE
Yunusa SALAMI
Julie FISHER
Simon STRAUMAN
Laureen GOODRIDGE
Cindy NACHTIGALL
Jasmine BRAR

RIVER EAST–TRANSCONA

QUARTIER N° 1
(2 à élire)
Colleen CARSWELL
Adam BURKOWSKI
Jerry SODOMLAK

QUARTIER N° 2
Sans concurrence
Rod GIESBRECHT - *Élu*
John TOEWS - *Élu*

QUARTIER N° 3
(2 à élire)
Keith MORRISON
Jason CRAMPTON
Brianne GOERTZEN
Roland HEADLEY

QUARTIER N° 4
(2 à élire)
Rob GIGIEL
Brenda BAGE
Peter KOTYK
Susan OLYNIK

ST. JAMES–ASSINIBOIA

QUARTIER DE KING EDWARD–DEER LODGE
(3 à élire)
Nicole BOWERING
Jennifer LAWSON
Adam TAPLIN
Vicki REMPEL
Peter WOODS
Holly HUNTER

QUARTIER DE KIRKFIELD–ST. CHARLES
(3 à élire)
Lou MULVENNA
Cheryl SMUKOWICH
Bruce CHEGUS
Sandy LETHBRIDGE
Zachary LINNICK
Megan WEGERT
Charles RAMJUG

QUARTIER DE SILVER HEIGHTS–BOOTH
(3 à élire)
Craig JOHNSON
Kris KENDALL
Craig McGREGOR
Craig GLENNIE
Bryan METCALFE
Tracey DREXLER

SEVEN OAKS

QUARTIER N° 2
(4 à élire)
Derek DABEE
Jaspal BEDI
Paul ONG
Diane CAMERON
Debbie SHANE
Christian TARDI
Kelly LEGASPI
Greg McFARLANE
Maria SANTOS

QUARTIER N° 3
Sans concurrence
Teresa JAWORSKI - *Élue*
Edward PLOSZAY - *Élu*
Richard SAWKA - *Élu*
Claudia SARBIT - *Élue*

WINNIPEG

QUARTIER N° 1
(1 à élire)
Jamie DUMONT
Bruce KEMP

QUARTIER N° 2
(1 à élire)
Chris BROUGHTON
Michael CARDILLO

QUARTIER N° 3
Sans concurrence
Mark WASYLIW - *Élu*

QUARTIER N° 4
Sans concurrence
Lisa NAYLOR - *Élue*

QUARTIER N° 5
(1 à élire)
Kevin FREEDMAN
Cindy MURDOCH

QUARTIER N° 6
(1 à élire)
Rey SANGALANG
Yijie CHEN

QUARTIER N° 7
Sans concurrence
Arlene REID - *Élue*

QUARTIER N° 8
(1 à élire)
Betty EDEL
Christine BROUZES

QUARTIER N° 9
(1 à élire)
Michael SUGAWARA
Gagandeep CHAHAL
Dennae KOSHELANYK
Robert BUTERNOWSKY
Linda SCHATKOWSKY

RÉPONDEZ À LA QUESTION SUR LE BULLETIN : « Souhaitez-vous l'ouverture de Portage et Main à la circulation piétonnière? »

SCRUTIN ANTICIPÉ

HORAIRE DU SCRUTIN À L'HOTEL DE VILLE

Lundi	1er octobre	de 9 h à 16 h
Mardi	2 octobre	**de 13 h à 20 h**
Mercredi	3 octobre	de 9 h à 16 h
Jeudi	4 octobre	de 9 h à 16 h
Vendredi	5 octobre	de 9 h à 16 h
Lundi	**8 octobre**	***Fermé pour l'Action de grâces***
Mardi	9 octobre	de 9 h à 16 h
Mercredi	10 octobre	**de 13 h à 20 h**
Jeudi	11 octobre	de 9 h à 16 h
Vendredi	12 octobre	de 9 h à 16 h
Samedi	13 octobre	de 9 h à 16 h
Lundi	15 octobre	de 9 h à 16 h
Jeudi	16 octobre	de 9 h à 16 h
Mercredi	17 octobre	de 9 h à 16 h
Jeudi	18 octobre	**de 8 h à 20 h**
Vendredi	19 octobre	de 9 h à 16 h

Immeuble du Conseil, 510, rue Main, 2e étage

BUREAUX DE DISTRICT POUR LE SCRUTIN PAR ANTICIPATION

CHARLESWOOD–TUXEDO	Club communautaire Roblin Park	640, croissant Pepperloaf
DANIEL-MCINTYRE	Centre communautaire Valour	1315, rue Strathcona
ELMWOOD–KILDONAN-EST	Centre communautaire Melrose Park	480, avenue Kimberly
FORT ROUGE–FORT GARRY-EST	Centre récréatif Fort Rouge	625, rue Osborne
MYNARSKI	Centre récréatif St. John's	601, rue Aikins
KILDONAN-NORD	Centre communautaire North Kildonan	1144, place Kingsford
OLD KILDONAN	Centre communautaire Garden City	725, avenue Kingsbury
POINT DOUGLAS	Centre communautaire Northwood	1415, avenue Burrows
RIVER HEIGHTS–FORT GARRY	Centre communautaire Corydon	1170, avenue Corydon
SAINT-BONIFACE	Centre récréatif Southdale	254, boulevard Lakewood
ST. JAMES	Centre communautaire Heritage Victoria	950, chemin Sturgeon
SAINT-NORBERT–RIVIÈRE-SEINE	Centre communautaire Saint-Norbert	3450, chemin Pembina
SAINT-VITAL	Centre communautaire Norberry–Glenlee	26, avenue Molgat
TRANSCONA	Centre communautaire East End	517, avenue Pandora
WAVERLEY-OUEST	Grande mosquée – Association islamique du Manitoba	2445, rue Waverley

Tous les bureaux de scrutin seront ouverts du 16 au 18 octobre, de 15 h à 20 h.

Téléphone : 311 ATS : 204-986-1311 Courriel : elections@winnipeg.ca Site Web : winnipeg.ca/elections2018

Aimantée par les mots

Poète aux multiples langages, Amber O'Reilly sillonne les mers de l'écriture avec une passion innée. Elle est invitée pour la première fois comme écrivaine pour La plume et le pinceau. (1)





La poète multilingue Amber O'Reilly fait partie des six artistes participants à La plume et le pinceau.

photo : Morgane Lemée

MORGANE LEMÉE
mlemee@la-liberte.mb.ca

Amber O'Reilly a grandi dans une famille bilingue, à Yellowknife. Ses parents lui racontent souvent qu'elle pouvait former des phrases complètes à l'âge d'un an. Ce souvenir l'amuse.

« Je ne sais pas si c'est vrai. Plus sérieusement, ce qui est sûr, c'est que mon intelligence dominante est linguistique. J'ai toujours aimé inventer des histoires. Aujourd'hui, je le fais en français et en anglais, mais aussi en espagnol. En ce moment, j'apprivoise le portugais. C'est important de réfléchir à mon rapport avec chacune des langues que j'ai la chance d'apprendre. C'est toujours une recherche de l'équilibre. C'est tout l'esprit d'un milieu minoritaire : il faut être prêt à saisir chaque occasion. »

Et ça, au Manitoba, Amber O'Reilly n'en manque pas une. Entre le Winnipeg Poetry Slam, l'animation du micro ouvert de l'Alliance française du Manitoba ou plus récemment le Winnipeg Fringe Festival, l'artiste multilingue se donne à l'écriture avec dévotion.

« Je trouve tout de même que l'écriture ne prend pas encore assez de temps dans ma vie. Je n'ai pas encore trouvé mon rythme. Je commence à soumettre des textes de poésie à des magazines littéraires. Il est vrai que j'aimerais un jour que mon art soit mon travail. Mais je ne m'impose aucune contrainte. »

Le penchant naturel d'Amber O'Reilly? Le slam. Bien qu'elle pense que cette forme de poésie relève encore d'une sous-culture au Manitoba.

« Certaines personnes écrivent du slam et ne se rendent même pas compte que c'en est. Ce qui fait la force du style, c'est son intention. C'est quand on vise à présenter sur scène le poème que l'on écrit, que ça devient vraiment du slam. Avec l'oral de cette forme de poésie, on peut jouer avec le rythme, avec les sonorités. »

Amber O'Reilly a fait ses premiers pas dans le slam en équipe, lors de compétitions. « C'est surtout comme ça qu'on connaît le slam au Canada, à travers de tournois. Pour certains, la compétition est une motivation. Moi, ça ne me nourrit plus. C'est une contrainte qui ne m'aide pas à produire quelque chose de bien. »

« Je trouve que la poésie permet de varier le degré d'importance qu'on accorde à une image particulière. J'aime beaucoup les structures non-linéaires. Mon écriture est en train d'évoluer vers quelque chose de plus fragmenté, vers des poèmes qui n'ont pas nécessairement un sens absolu, pur. Je travaille avec le contenu du poème, mais de plus en plus aussi avec la façon dont il est représenté, avec les images. Au final, ma pratique est une forme d'art visuel. »

(1) La plume et le pinceau aura lieu le samedi 29 septembre 2018 de 19 h à 21 h, à la Maison des artistes visuels francophones, au 219, boulevard Provencher, à Winnipeg.

La plume et le pinceau

La plume et le pinceau est le fruit d'une collaboration entre le Festival international des écrivains de Winnipeg et l'Association des auteur(e)s du Manitoba français. L'évènement est organisé chaque année durant Nuit Blanche. Il s'agit d'une joute d'improvisation visuelle et littéraire qui jumelle trois écrivains (cette année, Roger Léveillé, Amber O'Reilly et Daniel Poirier-Leblanc) et trois artistes (Brigitte Dion, Jen Funk et Michel Saint-Hilaire). Amber O'Reilly explique.

« La structure est assez précise. On produit cinq toiles dans la soirée. Les duos artiste-écrivain, qui alterneront, s'unissent autour d'un thème donné à chaque ronde. Chacun apporte à l'œuvre ce qu'il choisit. Les spectateurs présents sont invités à participer. Comme artiste, je trouve essentiel d'aller jouer avec d'autres genres, et ne pas juste rester cloîtrée dans une communauté d'écrivains seulement. »

Amber O'Reilly fera également une lecture pour Livres en fête, à l'Université de Saint-Boniface, le vendredi 28 septembre, à 10 h 30.

Dans la tête d'un magicien

Shawn Newman a commencé à pratiquer la magie à 13 ans. Il a tout arrêté à 17 ans après avoir traumatisé son père. Mais la magie l'a rattrapé.



MANELLA VILA NOVA
mvilanova@la-liberte.mb.ca



Shawn Newman.

photo : Manella Vila Nova

En 2017, Shawn Newman était cuisinier à temps plein et marionnettiste ventriloque à Toronto quand il a croisé la route d'un magicien. « Il a présenté trois tours que je connaissais, parce que je les avais pratiqués quand j'étais jeune. Il faisait tellement plaisir à la foule ! Moi, j'étais à côté et j'étais inspiré. J'ai arrêté ce que je faisais à l'instant même et je suis allé au magasin de magie. »

Sa passion pour la magie avait pris naissance 18 ans plus tôt, en regardant le film *Fantasia 2000*. « Le duo de magiciens Penn & Teller introduisait le segment de *l'Apprenti sorcier*. J'étais vraiment impressionné et mon imagination s'est activée. Ma belle-mère m'a emmené à Toad Hall Toys. Le vendeur m'a ébloui avec son tour de cartes. Puis, il a posé le paquet de cartes sur le comptoir, et a dit : *11,95 $.* »

De là, le magicien, encore amateur, a commencé à s'entraîner. « J'ai lu le livre *Outs Precautions & Challenges*, où j'ai appris beaucoup sur l'interaction du magicien et de son public. Il y a des recettes, des *set lists* qui nous aident à rentrer dans l'imagination. »

Avec les années, son numéro s'est affiné. « À présent, je commence par un tour avec des éponges. Je demande au public de compter. Je choisis le spectateur qui compte avec moi, parce qu'il est déjà impliqué et va suivre les instructions sans résister. Mon deuxième tour, les cartes invisibles, vise les plus sceptiques. »

Des tours qui ont demandé des heures de répétition. « Ma spécialité est le divertissement d'attention. Chaque tour comporte des instructions, puis il faut répéter jusqu'à ce que ça n'ait plus l'air de répétition, mais de magie. Quand j'ai commencé avec les cartes, on a dû me montrer 15 fois comment les mélanger de façon spécifique. J'ai pratiqué trois heures par jour pendant deux semaines. Réussir à faire voler une pièce de monnaie m'a pris 200 heures de répétition. »

Quand l'apprenti magicien avait 17 ans, il a tout arrêté soudainement. « Je montrais un tour à mon père, qui s'appelle *The Web*, de Jim Pace. Quand j'ai acheté le kit, on m'a prévenu que je pouvais avoir de fortes réactions de peur, parce qu'il y a une fausse araignée sur la main du participant. Je ne savais pas que mon père craignait les araignées. Il a hurlé comme un enfant. Sur son visage, j'ai vu la peur pure. Ça m'a tellement blessé de l'avoir mis dans cet état que j'ai arrêté de faire de la magie sur le champ. »

Mais 14 ans plus tard, il a eu un déclic dans les rues de Toronto. « Ça fait maintenant un an que je travaille à temps plein comme magicien. La première fois qu'on m'a donné de l'argent pour avoir fait un tour, j'ai ressenti de la gratitude. J'étais tellement touché que ça soit possible. Je me suis dit : *Ça fonctionne, ça fonctionne!* »

L'an passé, Shawn Newman n'a pris que 10 jours de congés. « Je veux vraiment réussir comme magicien, et pour ça, il faut travailler. Ça prend le temps que ça prend. Il faut avoir la grâce de se dire qu'on réalise sa passion au quotidien et que ça nous rapporte de l'argent. »

Car faire de la magie coûte cher. « À Toronto, je dépensais environ 550 $ pour 10 tours. En magie, il faut respecter la règle du paiement des droits d'utilisation d'un tour à son créateur. Et pour certains tours, il faut des accessoires qu'on ne peut pas créer soi-même. »

Pour gagner sa vie comme magicien, Shawn Newman réalise au moins un spectacle par semaine. « Je fais des évènements corporatifs, des anniversaires. Je suis en contact direct avec le public, alors je donne ma carte. En décembre dernier, j'ai fait plusieurs spectacles qui ont financé l'hiver. Puis j'ai reçu un permis pour me produire à La Fourche. C'était toujours plein. Cet été, j'avais la permission d'être à l'extérieur, ce qui m'aidait. Avec plus d'espace, je pouvais avoir une foule plus grande. »

Le public, élément clé du magicien. « À La Fourche, les gens passent, ils n'ont pas prévu de rester, alors je présente un numéro raccourci de 15 minutes. Et je ne demande pas d'argent. Je trouve que c'est un manque de respect et un affront d'obliger le spectateur à payer. Si le spectacle lui a plu, il fera un don. »

D'ailleurs, Shawn Newman ne se décourage pas face aux spectateurs récalcitrants. « On fait ce travail pour recevoir la réaction du public. Quand on a une foule, il y a un effet de groupe. Ceux qui sont là font attention. Leur curiosité les aide à rentrer dans le monde imaginaire de la magie. Il y en a quand même qui n'aiment pas que ce ne soit que de l'illusion. Ils voudraient de la vraie magie. Tout ce que je peux faire dans ce cas, c'est de les laisser. Leur volonté est personnelle et moi, je suis magicien, pas sorcier. »

Le français : d'abord pour échapper aux gangs

Lorsqu'il entend des spectateurs francophones dans la foule, Shawn Newman n'hésite pas à leur lancer un « Bonjour ». Né de parents anglophones, celui qui se fait appeler Sarastro sur scène, en référence au roi magicien de *La Flûte enchantée*, a commencé à apprendre le français en immersion.

« Je n'habitais pas dans un très bon quartier. Mes parents ont donc décidé de m'inscrire en école d'immersion tardive, pour m'envoyer dans un établissement d'un autre quartier, afin que j'évite les gangs et les mauvaises fréquentations. Et j'ai beaucoup aimé la langue. »

Cependant, même après six ans d'immersion, Shawn Newman avait toujours du mal à comprendre le français. « Je travaillais avec un cuisinier à Calgary qui venait de Montréal. Quand je lui ai dit que je parlais français, il m'a demandé : *Tu as appris où?* Et j'étais perdu. »

Shawn Newman a donc décidé de partir au Québec. « Je comptais y rester six mois pour améliorer mon accent. J'ai fini par y rester trois ans et demi. Au début, je mettais des films en français en boucle pendant que je dormais. J'ai commencé avec *Star Wars*. Après deux semaines, je rêvais en français, c'était très bizarre. Mon subconscient reconnaissait la trame sonore, et tout ce qu'il restait à rentrer, c'était la syntaxe. »

Shawn Newman partage maintenant cette langue avec sa belle-mère. « Elle est francophone du Manitoba. Quand j'étais en immersion, on parlait en anglais. Mais depuis que je suis revenu de Montréal, on discute en français. »

DSFM

DANS NOS ÉCOLES

Dans nos écoles est une vitrine exceptionnelle pour faire connaître les activités de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) : les réussites des élèves de la maternelle au secondaire et sa programmation d'excellence.

Ce rendez-vous hebdomadaire revient sur ce qui s'est passé dans les 23 écoles de la DSFM et annonce les évènements à venir.

Restez informés en suivant Dans nos écoles chaque semaine dans le journal ***La Liberté*** et sur le site DSFM.mb.ca

Vous êtes enseignant(e) et vous voulez aussi partager l'un de vos succès? Contactez Manella ecoles@la-liberte.mb.ca

DSFMecole

DSFMecole

DSFM_ALERTE

Le Camp Campus : quand le virtuel devient réel

Appartenance – Intégration – Amitié

Une fois les formalités de rentrée terminées, les choses sérieuses ont commencé dans les écoles. Mais comme à son habitude, la DSFM sait comment conjuguer travail et plaisir. Les élèves du campus des petites écoles ont donc eu l'occasion de participer à un camp de construction identitaire dès leur retour à l'école.

Le campus a été créé en 2011 afin de répondre aux défis des écoles des régions éloignées. Ainsi, les écoles La Source, Saint-Lazare, Jours de Plaine, Gilbert-Rosset, Saint-Georges, Aurèle-Lemoine et La Voie du Nord travaillent ensemble pour offrir à leurs élèves de secondaire une programmation académique variée, étendue sur les sept établissements à travers des cours en ligne. Sont aussi prévues des activités permettant aux élèves des différentes régions de créer des liens avec d'autres jeunes de leur âge.

> *« Participer à des camps comme celui-là nous aide à vivre notre culture francophone avec d'autres jeunes de tout le Manitoba. »*
> Geneva Fafard, 11e année.



Pendant trois jours, les élèves du campus ont créé des liens en participant à une multitude d'activités.

Réunis au camp Moose Lake du 10 au 12 septembre, une quarantaine de jeunes de la 9e à la 12e année ont appris à se connaître. Ils ont aussi eu l'occasion de rencontrer les enseignants des cours qu'ils suivront en ligne, ce qui a beaucoup plu à Geneva Fafard, en 11e année à l'École Saint-Lazare. « Cette année, je suis les cours de biologie, de physique et de précalcul à distance. Pouvoir rencontrer les enseignants m'a aidée, parce qu'ils nous ont donné des explications sur le déroulement de l'année. »

Solange Simard, en 11e année à Saint-Lazare, a bien profité de cette opportunité. « J'ai pu parler en face à face avec mes enseignants. Ça facilite le choix des cours. Ça nous montre comment ils travaillent, et ce qu'ils attendent de nous dans leur matière. J'ai aussi pu discuter des classes à prendre avec mes amis des autres écoles du campus. »

Au camp, les élèves étaient répartis dans des groupes de quatre ou cinq. « J'ai aimé le fait qu'on soit en petits groupes. Ça facilitait le contact, et on pouvait avoir de bonnes discussions. » Geneva Fafard était ravie de revoir ses amis d'autres coins de la province. « Participer à des camps comme celui-là nous aide à vivre notre culture francophone avec d'autres jeunes de tout le Manitoba. »

Pendant le séjour, les enseignants avaient préparé des activités. Raven Mackenzie, un habitué des camps en 10e année à Saint-Lazare, a apprécié la diversité du programme. « L'an dernier, j'étais membre de JMCA. J'ai participé à des camps, et j'en ai aussi animé. Je trouve que ce sont de bonnes occasions de garder le contact avec tous mes amis des autres écoles. »

Taekwondo, vélo, jeux de société, les élèves n'ont pas eu le temps de s'ennuyer. « Ma partie préférée était la session musicale. Toutes les écoles se sont réunies pour présenter des morceaux. C'était un bon moment de partage. Pour moi, c'est important de nous rassembler : il n'y a pas d'autres écoles francophones aux alentours de Saint-Lazare. »

Célébrons nos succès!

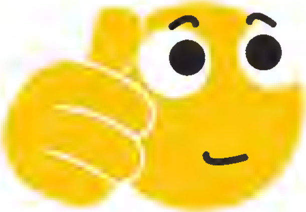


Les élèves de Gabrielle-Roy ont la main verte! En mai dernier, la classe de 3e année de Jacqueline Lemoine avait planté des légumes dans le jardin communautaire de l'école. Pendant l'été, les enfants de la garderie ont pris soin des plantes pour que les élèves, à présent en 4e année, puissent les récolter en septembre. Les 26 élèves se sont ensuite partagé carottes, concombres, tomates et oignons.



Gina Breckon,
7e année,
École régionale Saint-Jean-Baptiste

« J'aime mon école parce qu'on a deux gymnases et beaucoup de salles, mais ce n'est pas assez grand pour qu'on se sente perdu. En classe, je préfère les mathématiques parce que j'aime apprendre des nouvelles choses, et je sais que ça va m'aider pour le futur. »



Les perspectives prometteuses du violoneux Alexandre Tétrault

Musique – Formation – Détermination



Dans le groupe des Chiens de Prairie, Alexandre Tétrault joue du violon, contribue à l'écriture des paroles et s'occupe de la communication.

Quand Alexandre Tétrault, violoneux de 10e année au Collège régional Gabrielle-Roy, a rejoint le groupe des Chiens de Prairie à l'été 2017, il était loin d'imaginer les portes qui s'ouvriraient à lui. Aujourd'hui, il est sur le point d'enregistrer un single avec son groupe et un album en solo.

Le groupe des Chiens de prairie a été assemblé par le Conseil jeunesse provincial (CJP) et Julien Desaulniers, directeur artistique du Festival du Voyageur à l'été 2017. Alexandre Tétrault explique : « On devait jouer une seule fois aux jeux de la Francophonie à Moncton. On s'est tellement amusés qu'on a décidé de rester un groupe. »

> ***« La musique pour moi, c'est comme un médicament. C'est ce qui me permet de fonctionner à mon plein potentiel. »***
>
> Alexandre Tétrault, 10e année.

Le jeune musicien et ses amis, Cabrel Brémault (ancien élève de l'École Saint-Joachim), Nicolas Dubois (en 10e année à Gabrielle-Roy), Jeremy Aminot et Théo Delaquis (deux anciens de Gabrielle-Roy) ont donc continué à jouer ensemble, avec pour objectif de participer à la Chicane électrique 2018.

Là, le succès a continué. « Depuis que j'ai quatre ans, je prends plaisir à aller voir la Chicane chaque année. Mon rêve était d'y jouer comme violoneux professionnel. Puis j'y ai participé avec le groupe, et on a remporté le concours. Ça reste un de mes meilleurs souvenirs. C'est une sensation sur laquelle on ne peut pas mettre de mots. »

Cette victoire a propulsé les cinq garçons sur le devant de la scène musicale manitobaine. « Gagner la Chicane vient avec beaucoup d'options pour faire avancer notre carrière. On est rentrés en studio et notre premier single devrait être prêt à l'automne. On a fait beaucoup de spectacles et on a pu produire de la marchandise à vendre au public. »

En mai dernier, le groupe s'est lancé dans une nouvelle aventure : le Projet découvertes lancé par le 100 NONS. « Notre but est de faire une carrière et partir en tournée. Nous avons rencontré le 100 NONS pour parler de notre futur. Ils nous ont proposé ce projet. Ce sont des ateliers avec des professionnels du monde de la musique pour nous préparer à une carrière dans l'industrie. »

Les participants suivent jusqu'à cinq sessions par mois pendant six mois. « On est le seul groupe à participer, les autres sont des artistes individuels. On s'assure qu'au moins un des membres soit disponible, puis on se partage les informations. »

Alexandre Tétrault, qui a joué ses premiers morceaux au violon à l'âge de trois ans, travaille aussi sur un projet plus personnel. « Je joue du violon traditionnel. Depuis que j'ai sept ou huit ans, je fais des concerts. On me demande souvent si j'ai des enregistrements. Maintenant, j'ai assez de pièces originales pour enregistrer mon propre album. »

Passionné, le violoneux reste réaliste. « Je sais que ce n'est pas facile de faire carrière dans la musique. Il y a des hauts et des bas. Mais pour moi, la musique c'est comme un médicament. C'est ce qui me permet de fonctionner à mon plein potentiel. Et si je peux gagner de l'argent en faisant ce que j'aime, ça peut pas être si pire! »

À noter

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES

Le 2 octobre,
Course de fond des élèves de la 7e et de la 8e années des écoles urbaines au parc Kilcona.
En cas de pluie, l'activité est remise au 11 octobre.

Le 10 octobre,
Course de fond des élèves de la 7e et de la 8e années au parc Spruce Woods.
En cas de pluie, l'activité est remise au 16 octobre.

LA COMMISSION SCOLAIRE

Le 24 octobre,
Élections scolaires 2018
de la Commission scolaire franco-manitobaine.

Le 29 octobre,
Réunion ordinaire de la Commission scolaire franco-manitobaine à 19 h, bureau divisionnaire, Lorette.

LES CONGÉS

Le 8 octobre,
Journée de l'Action de Grâce,
congé pour tous.

Le 9 octobre,
Journée d'administration, congé pour les élèves :

- Centre scolaire Léo-Rémillard
- Collège Louis-Riel
- École Christine-Lespérance
- École Lacerte
- École Précieux-Sang
- École Roméo-Dallaire
- École Taché



Abonnez votre famille et vos amis au journal LA LIBERTÉ



POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

- contactez-nous au **204 237-4823** et demandez Marta ou Roxanne
- envoyez un courriel à **reception@ la-liberte.mb.ca**
- ou venez à nos bureaux au **420, rue des Meurons, unité 105**

Assemblée générale annuelle

de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM)

Le jeudi 4 octobre 2018 à 18 h 30

Salle Antoine-Gaborieau
Centre culturel franco-manitobain
(340, boulevard Provencher, Winnipeg)

Les élu(e)s municipaux(ales) et les directeur(trice)s administratif(ive)s des Municipalités membres de l'AMBM sont convié(e)s à son AGA.
Les membres du public sont invité(e)s à titre d'observateur.

Une gouvernance locale forte.
Des collectivités fières et durables.

CDEM | Éco-Ouest Eco-West

Café et vin PROMENADE Cafe and Wine

OFFRE D'EMPLOI SERVEUR(EUSE) BILINGUE

Nous recherchons un serveur ou une serveuse bilingue pour se joindre à notre formidable équipe au restaurant Promenade Café et vin, situé au pied du pont Provencher, à Saint-Boniface. Nous servons des repas réconfortants de nourriture française.

La personne choisie doit avoir au moins trois ans d'expérience à servir dans un restaurant et une excellente éthique du travail. Il est nécessaire d'avoir des connaissances en matière de nourriture et de vin, mais plus important encore est la volonté d'apprendre. Possibilité d'emploi pendant toute l'année, avec des quarts de travail de déjeuner (matin), de dîner (midi) et de souper (soir).

Site Web : **www.cafeandwine.com**

Des quarts de travail sont également offerts lors de banquets aux sites Fort Gibraltar et Lower Fort Garry, où nous assurons les services de traiteur.

Forum provincial

À notre santé... en français !

Osez faire une différence...

1 et 2 nov. 2018

Holiday-Inn South
1330, chemin Pembina

Date limite pour s'inscrire :
le 22 oct. 2018

LE JEUDI 1er NOVEMBRE 2018

16 h 30 AGA DE SANTÉ EN FRANÇAIS
Communiquez avec Kelly Bado pour plus de détails.
Inscriptions au 204-235-3293 ou kbado@santeenfrançais.com

17 h 30 COCKTAIL DINATOIRE et REMISE DU PRIX MARGARET-TERESA-McDONELL
Inscription requise—60 $ / personne

LE VENDREDI 2 NOVEMBRE 2018

8 h-16 h FORUM
Inscription requise—75 $ / personne

Sujet de table ronde : Transformation du système de santé

Série d'ateliers et de présentations : la norme HSO, le modèle Planetree, une resource d'intervention en matière d'autisme, la formation des médecins au Manitoba, les ressources accessibles aux enfants francophones ayant des besoins spéciaux, l'intégration professionnelle des immigrantes, l'intégration des services en français, l'ancienne façon de promouvoir une bonne santé mentale et physique , la promotion de l'activité physique, la promotion de la santé mentale chez les tous petits, le dialogue communautaire, les besoins des aînés et les stratégies de soutien.

CONFÉRENCE DE CLÔTURE : Pierre Battah, communicateur national affilié, présentateur TEDx, chroniqueur, blogueur.
SUJET : Mener le changement

INSCRIPTIONS : Le 233-ALLÔ (2556) / 1-800-665-4443
233allo@sfm.mb.ca

RENSEIGNEMENTS : Renée Beaudry 204-235-3903
rbeaudry2@santeenfrancais.com

L'horaire détaillé et le formulaire d'inscription pour le Cocktail dinatoire et le Forum sont affichés au www.santeenfrancais.com.

Partenaire principal | 233-ALLÔ Centre d'information 233-2556 1-800-665-4443 | Société Santé en français | Health Canada Santé Canada | Manitoba

DIVISION • SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

Nous recherchons des candidat(e)s pour les postes suivants :

POSTE : **Enseignant(e) – Maternelle**
Contrat temporaire 100 %

Enseignant(e) – 4e année et orthopédagogue
Contrat temporaire 40 %

OÙ : École Saint-Joachim
Madame Vivianne Sarrasin-Lilke, directrice par intérim

DATE LIMITE : Ces postes seront ouverts jusqu'au 2 octobre 2018.

POSTE : **Enseignant(e) – 2e année**
Contrat temporaire 100 %

OÙ : École Pointe-des-Chênes
Monsieur Brian Martel, directeur

DATE LIMITE : Ce poste sera ouvert jusqu'à ce qu'il soit comblé.

Pour de plus amples renseignements : www.dsfm.mb.ca

LES PETITES ANNONCES

À VENDRE

VENTE DE GARAGE : Grande variété d'objets à vendre. Ustensiles de cuisine, draps, couvertures, cadres, bibelots, outils de jardin et plus. 540, rue Ritchot, Saint-Boniface, **Le samedi 29 septembre de 8 h à 16 h.** **414-**

NOMBRE DE MOTS	20 mots et moins	21 à 25 mots	26 à 30 mots
Semaine 1	13,63 $	14,77 $	15,93 $
Semaine 2	21,71 $	24,04 $	26,35 $
Semaine 3	25,19 $	28,66 $	32,13 $
Semaine 4	28,66 $	33,29 $	37,93 $
Semaine 5	32,13 $	37,93 $	43,71 $
Semaine 6	35,62 $	42,56 $	49,51 $

Mot additionnel : 16¢ Photo : 15,93 $

MasterCard | VISA | Interac

Ces tarifs incluent la taxe sur les produits et services (TPS). Les petites annonces doivent être payées d'avance et parvenues à nos bureaux au plus tard le jeudi à 12 h précédant la date de publication désirée. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour les annonces annulées.

Nous embauchons des conducteurs ou conductrices d'autobus scolaire – emploi régulier à temps partiel – Winnipeg



Emploi exercé de jour, sur semaine, qui peut suppléer un manque de revenu; idéal pour les personnes retraitées, les travailleurs autonomes à horaire flexible, les mamans ou les papas sans enfant à la maison.

Vous conduirez les écoliers de leur domicile à l'école et de l'école au domicile, chaque jour de classes.

Nous assumons les frais de formation et offrons une rémunération compétitive et des possibilités d'affectations supplémentaires.

Pour postuler, veuillez communiquer avec nous en composant le 204-253-5942 ou postulez en ligne à FirstGroupCareers.com.

First Student offre l'égalité des chances en matière d'emploi et un milieu à main-d'œuvre diversifiée.

First Student
Caring for students today, tomorrow, together.

RETROUVEZ LES EMPLOIS SUR **LA-LIBERTE.CA!**

Caisse Groupe Financier, une institution financière coopérative bilingue offrant une gamme complète de produits et services financiers par l'entremise de 19 centres de services au Manitoba, est à la recherche d'une personne pour combler un **poste permanent à temps plein:**

AGENT(E), SERVICES AUX MEMBRES

à un des trois centres de services à Winnipeg

Les responsabilités principales de poste sont de recevoir et traiter les transactions des membres au comptoir, gérer et réconcilier quotidiennement les espèces monétaires et faire la promotion des produits et services financiers offerts par la Caisse.

Pour de plus amples renseignements:
www.caisse.biz/fr/carrieres/

Caisse Groupe Financier

Caisse Groupe Financier, une institution financière coopérative bilingue offrant une gamme complète de produits et services financiers par l'entremise de 19 centres de services au Manitoba, est à la recherche d'une personne pour combler un **poste permanent à temps plein:**

DIRECTEUR(TRICE), MARKETING ET COMMUNICATIONS

au 400-205 boulevard Provencher à Winnipeg

Le (la) directeur(trice), marketing et communications, gère l'équipe de marketing et est responsable de développer et d'exécuter le plan stratégique au niveau du marketing pour Caisse Groupe Financier. Il ou elle mène et dirige la conception, le développement, la livraison/mise en œuvre et l'évaluation de toutes les initiatives en marketing qui soutiennent les besoins opérationnels à court terme de la Caisse tout en maintenant l'attention à long terme sur la vision de croissance et de promotion de l'image de marque de la Caisse.

Pour de plus amples renseignements:
www.caisse.biz/fr/carrieres/

Caisse Groupe Financier

Caisse Groupe Financier, une institution financière coopérative bilingue offrant une gamme complète de produits et services financiers par l'entremise de 19 centres de services au Manitoba, est à la recherche d'une personne pour combler un **poste permanent à temps plein:**

AGENT(E), SERVICES AUX MEMBRES

au centre de services à Notre-Dame-de-Lourdes

Les responsabilités principales de poste sont de recevoir et traiter les transactions des membres au comptoir, gérer et réconcilier quotidiennement les espèces monétaires et faire la promotion des produits et services financiers offerts par la Caisse.

Pour de plus amples renseignements:
www.caisse.biz/fr/carrieres/

Caisse Groupe Financier

OFFRE D'EMPLOI

COMPTABLE PRINCIPAL(E)

On recherche immédiatement un ou une comptable principal(e) d'expérience pour un bureau de gestion immobilière. Le salaire dépendra de l'expérience du candidat ou de la candidate. Une connaissance du logiciel Yardi sera considérée comme un atout. Compétences exigées : maîtrise de MS Word et baccalauréat (ou équivalence); connaissance des principes comptables généralement reconnus (PCGR); connaissances pratiques de la comptabilité de fiducies, de budgets et de prévisions budgétaires; et excellentes capacités de communication verbale et écrite. Les horaires et quarts de travail souples sont possibles. Veuillez envoyer vos références sous pli confidentiel à **hr@mcre.ca**.

Archidiocèse de
Saint-Boniface
Archdiocese

L'Archidiocèse de Saint-Boniface
cherche à embaucher quelqu'un pour le poste
à temps complet de
COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE DES COMMUNICATIONS.

Le Bureau de communications est un service qui sert l'Archevêque, les prêtres, les paroisses, les bureaux et agences au sein de l'Archidiocèse de Saint-Boniface. Par l'entremise de plusieurs types de médias, ce bureau assure la communication efficace au sujet des œuvres de l'Archidiocèse vers les paroisses, les fidèles et le grand public. Il travaille aussi pour combler les besoins approuvés en communication des paroisses.

La fonction principale du coordonnateur ou de la coordonnatrice des communications est de surveiller tout ce fonctionnement.

Pour voir la description de poste au complet,
apprendre comment poser votre candidature
ou pour de plus amples renseignements, veuillez vous rendre
sur www.archsaintboniface.ca/index.html?lang=fr
ou communiquer avec le Directeur des ressources humaines,
rcameron@archsaintboniface.ca.

La date limite pour postuler est le mercredi 3 octobre 2018.

Premier Choix

Conseiller/Conseillière en emploi en région rurale

Le CDEM est à la recherche d'un(e) candidat(e) dynamique, autonome et créatif/créative pour occuper le poste de conseiller(ière) en emploi dans les communautés rurales à Premier Choix. Bilingue, tant à l'oral qu'à l'écrit, le candidat ou la candidate idéal(e) aura comme tâches principales :

- évaluer les participants afin d'identifier leurs obstacles vers l'employabilité;
- animer des sessions de formation, des ateliers et des modules d'apprentissage;
- rédiger, réviser et corriger les cv et lettres de motivations des clients;
- aider les clients dans leur recherche d'emploi ;
- créer un plan d'emploi ou d'orientation personnalisé pour chaque client;
- développer/maintenir des réseaux d'employeurs, de partenaires communautaires et de clients potentiels;
- assurer le recrutement actif de nouveaux clients;
- accomplir toute autre tâche raisonnable telle que prescrite par la coordonnatrice de Premier Choix.

Candidat(e)s recherché(e)s

- études postsecondaires complétées, ou une combinaison d'expériences et d'études, en counseling d'emploi, en développement de carrière, en services sociaux, en développement de ressources humaines ou dans un domaine connexe;
- maîtrise du français et de l'anglais, oral et écrit;
- habiletés démontrées en travail indépendant et d'équipe;
- forte capacité d'organisation et d'analyse, autonomie et un bon sens du détail;
- rigueur, souci de la qualité et créativité;
- aptitudes à travailler dans un environnement informatique;
- facilité à s'exprimer devant un groupe et faire preuve de dynamisme;
- effectuer des déplacements au Manitoba rural de façon autonome.

Détails du contrat : Temps plein, avantage sociaux compétitifs.

Entrée en fonction : dès que possible

Nous adhérons au principe de l'équité en matière d'emploi.
Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur dossier de candidature,

Par courriel : ssoro@cdem.com

Par la poste : indiquer « confidentiel » sur une enveloppe à l'attention de :

Madame Salimata Soro
Responsable des ressources humaines
et coordonnatrice de Premier Choix
Conseil de développement économique
des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)
200 - 614, rue Des Meurons, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 2P9

Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

NB : L'expérience à travailler dans un milieu avec des personnes ayant des handicaps serait un atout

Ceci est un poste à temps plein jusqu'au 31 mars 2018, avec une possibilité de renouvellement sujette à l'obtention du financement.

CDEM — Premier Choix — Service Canada

AVIS DÉCÈS



Donat Lesage

C'est avec une immense tristesse que nous annonçons le décès de notre cher père, grand-père et arrière-grand-père, Donat Lesage, à l'âge de 92 ans, le 12 septembre 2018.

Il est prédécédé dans le deuil par son épouse, Denise (née Delaquis), ses parents Frank et Clémentine (Labossière), son frère Eugène, ses sœurs Thérèse, Cécile, Agnès et Clémence, ses beaux-frères, Pierre Delaquis, Paul Comte, Victor Pantel, Émile Chabbert et Antoine Bérard; ainsi que par ses trois fils Hubert, René et Bertrand, son petit-fils, Jérôme, sa bru, Christa Dungl et son gendre, Joe Marano.

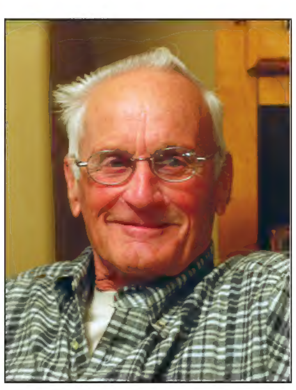
Il laisse pour chérir sa mémoire, ses neuf fils, Gilles (Janine), Bernard (Jacqueline), Lucien (Mireille), Noël (Estelle), Gérard (Andrew), Martial (Michelle), David (Mireille), Stéphane (Lise), Éric (Robyn); et ses huit filles, Pierrette (Norbert), Monique, Françoise (Kenneth), Aline (David), Catherine, Viviane (Paul), Nathalie (Robert), Sylvie (Steve); en plus de (34) petits-enfants et (11) arrière-petits-enfants. Il laisse aussi dans le deuil sa sœur Yolande, ses beaux-frères et belles-sœurs, de nombreuses nièces et de nombreux neveux.

Homme discret et interrogateur, Donat a voué sa vie à sa famille. Père de vingt enfants, il a consacré son temps durant la première moitié de sa vie adulte comme agriculteur pour subvenir aux besoins de sa famille. Travail particulièrement ardu au début, il s'adapte, avec les années, aux changements technologiques. Progressivement il trouve d'autres moyens de gagner sa vie dans le domaine du commerce, en particulier le marché du bétail et plus tard celui des appareils ménagers usagés, faisant la transition de la vie rurale à la vie urbaine. Papa n'était pas un homme qui aimait les foules ou les grands groupes, mais il ne manquait jamais sa chance de prendre un café et discuter avec un voisin ou un ami, ou encore avec un étranger qu'il rencontrait sur son passage. Il gardait toujours l'esprit ouvert et s'intéressait à différents points de vue. Il prônait particulièrement la justice et le partage et avait peu de patience pour l'injustice. Dans sa vieillesse il a particulièrement aimé passer du temps avec ses petits-enfants et arrière-petits enfants. Pour nous, il restera toujours présent dans nos cœurs par les liens de complicité qui nous unissent.

Nous tenons à remercier tout le personnel de l'hôpital et du Foyer Notre-Dame-de-Lourdes pour leur compassion et leurs soins exceptionnels. Nous vous remercions également tous pour vos prières et votre appui et votre encouragement pour papa, ainsi que pour notre famille.

La messe des funérailles a été célébrée par l'abbé Alain Guenou le mardi 18 septembre 2018 à 14 h à l'église de Notre-Dame-de-Lourdes.

Au lieu de fleurs, vous êtes invités à faire un don à la Fondation Santé Notre-Dame-de-Lourdes (le Foyer Notre Dame) ou à Siloam Mission.



Amédée Sabourin

Amédée Sabourin est décédé subitement le 14 septembre 2018 à l'hôpital de Morris, à l'âge de 92 ans.

Amédée laisse dans le deuil son épouse de 68 années, Thérèse (Larivière), ses enfants, Diane (René Perreault), Réjane (Denis Fillion), Hubert (Edmée Bilodeau), Daniel (Terry Landry), Gaétane (Raynald Dupuis) et Marie-Paule (Luc Brémault), sa belle-fille, Jacqueline (Barnabé), ses 24 petits-enfants, leurs époux et leurs épouses et ses 20 arrière-petits-enfants.

Il a été prédécédé par son fils Ulric et ses parents, Ulric et Élisabeth.

Amédée était le 6e de 11 enfants : † Florence († Gérard Talbot), Cécile († Marcel Turcotte, † Roland Provost), Rose-Aimée († Louis Pavlik), † Théodore († Bella Desrochers), Lucie († Norbert Clément), Denise (Donat Touchette), † Roland (Corinne Garand), Lorraine († Bernard Ricard), Luc (Yvette Lafond) et Marc.

Pour Amédée, la ferme et les travaux de la ferme dominaient ses pensées. Il adorait le printemps qui l'incitait à se rendre au champ pour sentir la bonne terre de la vallée de la rivière Rouge, à Saint-Jean-Baptiste. Amédée a réussi à surmonter de grands défis personnels, ce qui lui a enfin permis de profiter de sa grande famille pour qui il avait une grande fierté. Raconter des histoires et rire avec la famille, tout en jouant au 500 ou aux dames, étaient parmi ses passe-temps préférés. Il aimait aussi beaucoup prendre l'avion avec Thérèse pour voyager, et l'été, il prenait beaucoup de plaisir à aller camper en Boler. Amédée n'aimait pas l'automne, qui pour lui représentait la fin de la vie, et après 92 ans, c'est cette même saison qui est venue le chercher.

La célébration des funérailles aura lieu le mercredi 3 octobre 2018 en l'église catholique de Saint-Jean-Baptiste, et sera présidée par l'abbé Patrice Kasonga. Des témoignages et des chants auront lieu à 16 h, suivis de la messe funéraire à 16 h 30. Une réception suivra à la Salle centenaire de Saint-Jean-Baptiste.

Un don peut être fait à la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, au 1031 avenue Portage, 3e étage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0R8.



La poulie

GEORGES DRUWÉ

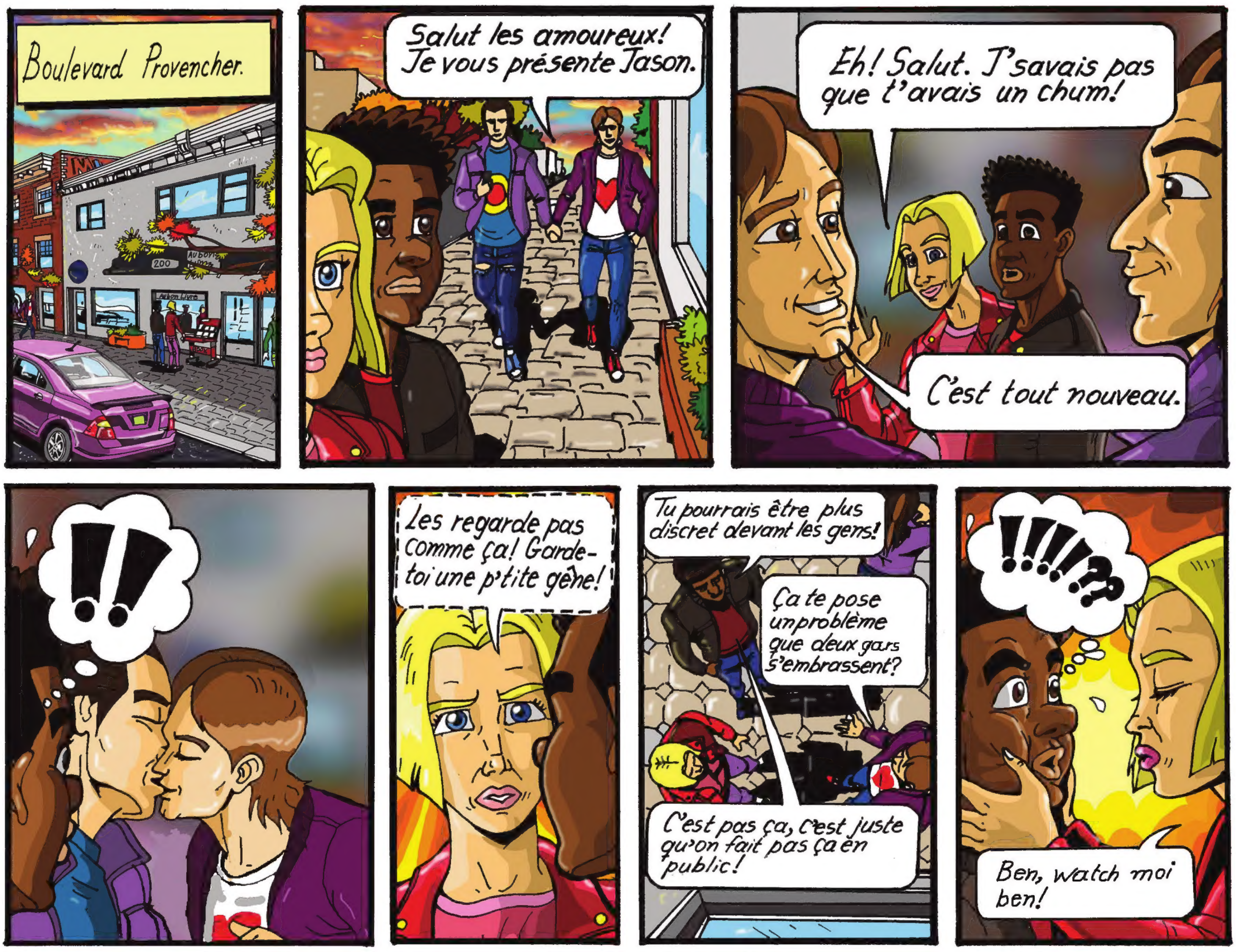
En feuilletant les pages bien jaunies d'un livre datant de mes années de collège, j'ai été attiré par un poème, bien simple, qui m'avait jadis à la fois amusé et laissé pensif. Je vous le raconte. Ses versets relatent une charmante histoire du Dieu très sage qui, au moment de créé l'humain, ayant un sac plein de trésors à sa portée, se demande lesquels investir dans son être très cher. Généreux comme toujours Il décide alors de tout lui donner.

Alors se déversent tour à tour du sac la beauté, la force, la sagesse, la patience et tous les autres trésors. Jetant un dernier coup d'œil dans le sac, Il s'aperçoit qu'un trésor est toujours là. Le repos, trésor en effet inestimable, y est resté accroché. Levant de nouveau le sac pour le déverser, soudainement pensif, Il se ravise. Il décide de retenir le repos, jugeant que si Sa créature comblée de tous ces bienfaits adorait ses trésors plutôt que le Créateur, à défaut d'amour les craintes et les inquiétudes sauraient sans doute le pousser à chercher le repos entre Ses bras aimants.

Cette histoire ne nous éveille-t-elle pas à une réflexion sur la nôtre, peuple de Dieu du 21e siècle? Est-ce qu'un retour limpide sur notre quotidien ne nous ouvre pas les yeux sur les failles de nos fidélités, sur les fragilités de nos relations, celles avec nos proches bien sûr, mais aussi celles avec les étrangers, celles avec notre mère-terre et toute la création, sans oublier celle avec le Créateur qui Lui est toujours fidèle. Quelles sont nos attitudes quand ces relations entrent en conflit avec nos intérêts personnels? Si nous tournons maintenant les yeux vers les relations entre les nations, ne sont-elles pas elles-aussi soumises aux mêmes appels, aux mêmes vertus qui doivent animer les rapports entre humains? Qu'en fait-on alors de ces trésors dont nous sommes comblés avec largesse?

Peut-être devrions-nous nous demander s'il nous est possible d'être fidèles dans les grandes choses si déjà nous ne sommes pas toujours fidèles ni constants dans les petites, les défis de tous les jours. Si nous mettons notre fidélité aux oubliettes pour satisfaire à nos égoïsmes, comment espérer que les nations n'en fassent pas de même? Qui seront les prophètes de l'ère moderne si les chrétiens et les chrétiennes oublient leur Créateur au profit des idoles périssables du moment? Ces idoles qui nous attirent de partout. Faut-il espérer que les inquiétudes et les craintes humaines qui secouent notre planète en ces temps d'incertitudes sachent trouver la paix en ce trésor qui nous échappe, ce repos resté enfoui entre les bras aimants de Dieu qui nous attirent à Lui. « *Le Seigneur est mon berger...sur des prés d'herbe fraîche il me fait reposer* ». Ps 22

Vous pouvez aussi lire la *Chronique religieuse* de la semaine, ainsi que les chroniques antérieures sur le site Web de l'Archidiocèse de Saint-Boniface : http://www.archsaintboniface.ca/main.php?p=217



SAISON **2**

PLANCHE **4**

Illustrations de Tadens Mpwene

Scénario de L'équipe de La Liberté

Sur une idée originale de Sophie Gaulin

MERCI à la Division scolaire franco-manitobaine pour sa commandite envers ce projet.

JEUX

SUDOKU

PROBLÈME N° 618

				6		2	5	
		6	9			1		
				4	8			6
	2	4			9	5		
5		8						
	6	3			7			
				8			6	1
			7				2	
	4		5					

RÉPONSE DU N° 617

7	8	2	3	5	9	1	4	6
6	9	3	4	1	7	2	8	5
1	4	5	2	8	6	9	3	7
4	2	8	7	3	1	6	5	9
3	5	1	9	6	8	7	2	4
9	7	6	5	2	4	8	1	3
5	1	7	6	4	2	3	9	8
2	3	9	8	7	5	4	6	1
8	6	4	1	9	3	5	7	2

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres de 1 à 9 qu'une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : **vous ne devez jamais répéter plus d'une fois les chiffres de 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 987

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2								■				
3					■							
4							■					
5										■		■
6				■							■	
7			■									
8							■					
9		■							■			
10								■				
11					■							
12				■						■		

HORIZONTALEMENT

1- Personne qui élève des pigeons voyageurs.
2- Personne qui manque de zèle et d'application. – Acte législatif.
3- Employé comme combustible solide. – Grassouillette.
4- Rend moins vulnérable. – Revers.
5- Réparer une tapisserie à l'aiguille.
6- Retire. – Soumet un compte à un audit.
7- Gamme. – Acquiescerai à un désir.
8- Chien d'arrêt. – Progrès de quelque chose.
9- Reviens à la vie. – Époque.
10- Substance végétale odoriférante. – Prince mongol qui a conquis la Russie.
11- Dégradé, éliminé les ciments pectiques du lin. – Causes l'enrouement de ta voix.
12- Exprime. – Consommait. – Personnel.

VERTICALEMENT

1- Paysan.
2- Il faut en casser pour y arriver. – Pièce la plus importante.
3- Relative au latin. – Prisons.
4- Retranchant d'une autre chose. – Coup frappé avec le tranchant de la main.
5- Personnel. – Plante arbustive des régions chaudes.
6- Employés de bureau.
7- Unité monétaire de la Suède. – Poisson d'eau douce. – Ville d'Allemagne.
8- Familles de passereaux. – Souri.
9- Suisses. – Se dit d'un pied.
10- Conception. – Petite erse.
11- Unité de volume. – Artères.
12- Existez. – Qui ont une odeur forte ou une saveur nauséabonde.

RÉPONSES DU N° 986

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	A	V	A	N	T	B	A	S	S	I	N	S
2	P	E	L	E	R	I	N	E	■	N	U	A
3	P	L	I	A	I	S	■	S	T	O	S	S
4	R	O	G	N	E	E	S	■	O	N	■	S
5	E	C	O	T	S	■	E	N	N	U	I	E
6	H	I	T	■	T	A	R	A	I	■	L	E
7	E	T	E	T	E	M	E	N	T	S	■	S
8	N	E	■	A	R	B	I	T	R	E	S	■
9	S	■	R	E	S	I	N	E	U	S	E	S
10	I	T	O	N	■	G	E	R	A	■	V	I
11	O	■	P	I	E	U	■	R	I	V	A	L
12	N	A	S	A	■	E	T	E	T	A	N	T

Vous n'avez pas à payer un prix élevé pour un service de
qualité SUPÉRIEURE
Il pourrait même vous être offert à un coût inférieur. Comparez. Communiquez avec nous dès aujourd'hui.
SALON MORTUAIRE DESJARDINS FUNERAL CHAPEL
(204) 233-4949
Sans frais : 1 888 233-4949
357, rue Des Meurons, Saint-Boniface

L'AGENT IMMOBILIER DES FRANCO-MANITOBAINS
DANIEL VERMETTE
Vente de maisons
SERVICES EN FRANÇAIS 255-4204
www.danvermette.com
RE/MAX performance

Nicole Landry-Milner
204-255-4204
Service Bilingue
Children's Miracle Network
www.nicolemilner.com
RE/MAX Performance Realty

41 ANS DE SERVICE PROFESSIONNEL DANS NOTRE COMMUNAUTÉ
Servicio en español | Service en français
RENÉE ROBIDOUX KAPITOLER
B.Comm.(Hons.)
Courtière immobilière
451-5000
renee.robidoux@gmail.com
ROBIDOUX REAL ESTATE & CONSULTING SERVICES
ROGER ROBIDOUX
B.A.
Courtier
981-8159

l'équipe DESROCHERS
Darren frère & sœur Brigette
RE/MAX PERFORMANCE REALTY
204-297-0229
www.darrendesrochers.com
spécialistes IMMOBILIER

AFM PLOMBERIE CHAUFFAGE
Résidentiel et commercial
(204) 231-4664
afm@mts.net
www.afmplumbingheating.com

GUY VINCENT ARTS MARTIAUX
Programmes hommes · femmes et enfants
204-509-5448
Courriel : vincentma2003@gmail.com
Confiance · Intégrité · Modestie · Contrôle de soi
www.vincentmartialarts.com

Alain J. Hogue
AVOCAT ET NOTAIRE
Barreaux du Manitoba et de la Saskatchewan
Domaines d'expertise:
- préjudices personnels
- demandes d'indemnité pour Autopac
- litiges civil, familial et criminel
- ventes de propriété; hypothèques
- droit corporatif et commercial
- testaments et successions

Place Provencher
194, boul. Provencher
237-9600

Le Droit, Accessible
TLR Étude Teffaine Labossiere Richer
204-925-1900
tlrlaw.ca
Philippe Richer - Ashton Freund

100 ANS
Brunet Monuments inc.
4e Génération
La famille Brunet célèbre 100 ans et est fière d'avoir la 4e génération avec l'équipe.
www.brunetmonuments.com
405, rue BERTRAND
St-Boniface, Manitoba
233-7864
Sans frais: 1(888)733-3323

LA LIBERTÉ
PAS LE TEMPS DE LIRE VOTRE JOURNAL?
PAS DE PROBLÈME, ÉCOUTEZ-LE!
100 %
NUMÉRIQUE | COULEUR | AUDIO
VOTRE JOURNAL SUR MOBILES ET TABLETTES POUR **28,25 $** PAR ANNÉE | **WWW.LA-LIBERTE.CA**

POP C— OMM



- ✔ Alimentation de site Web
- ✔ Réseaux sociaux
- ✔ Écriture/rédaction/révision
- ✔ Vidéos
- ✔ Graphisme
- ✔ Audit de communication
- ✔ Plan de communication

Contactez Lysiane Romain à lromain@popcomm.ca | Tél. : 204 237-4823